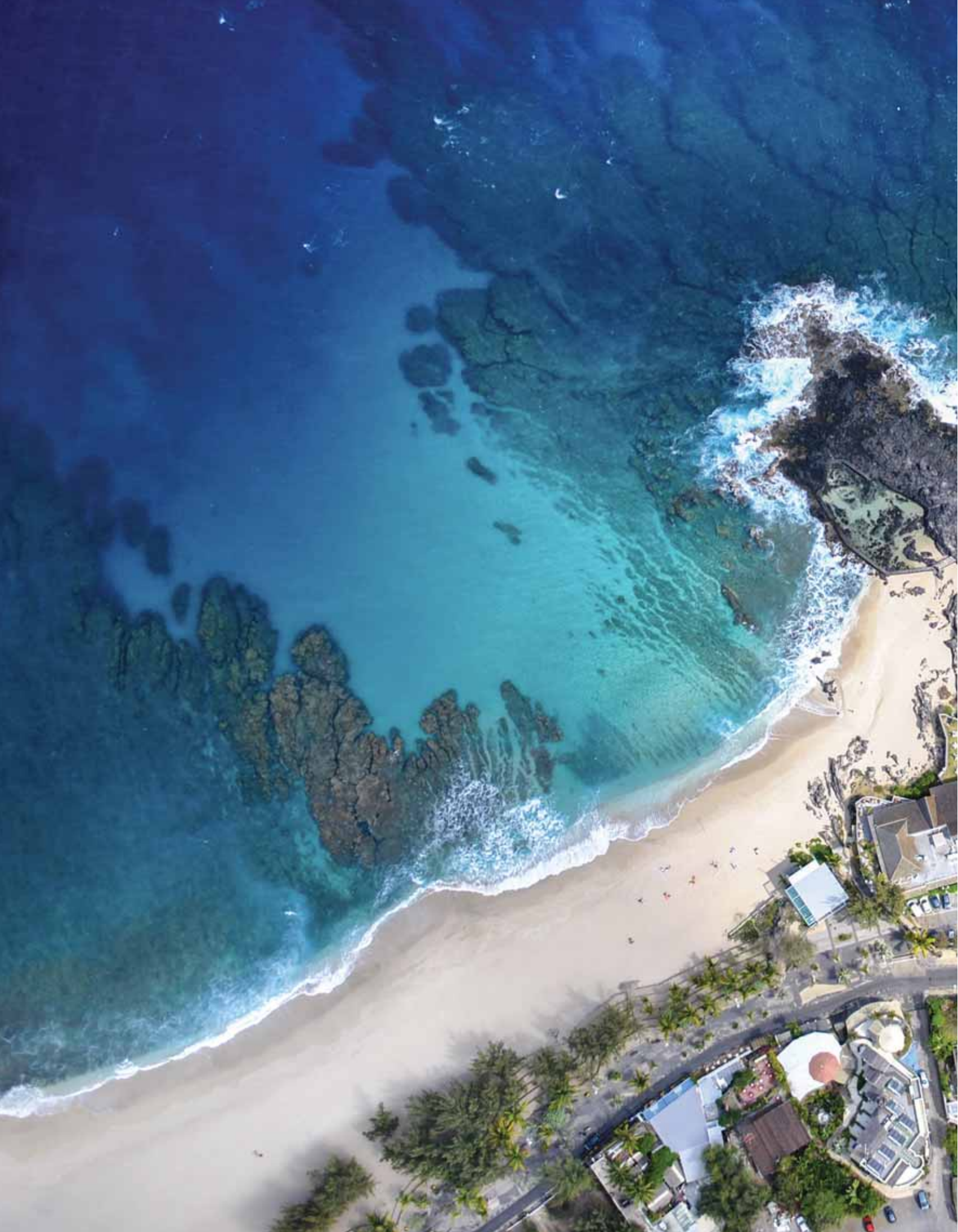
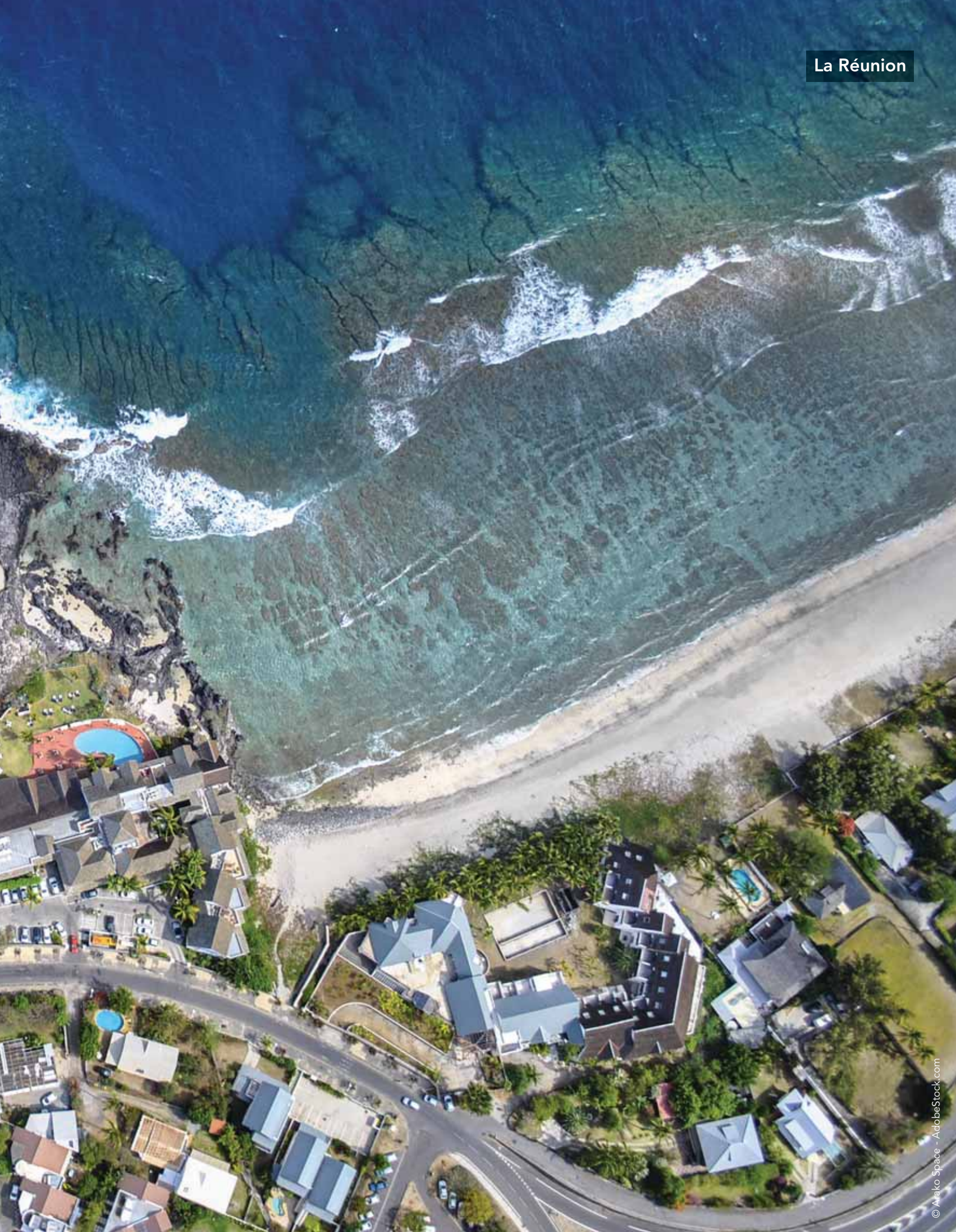


**LA COMMISSION DE L'Océan Indien (COI)
ENJEUX ET SOLIDARITÉS
INSULAIRES**

**UNION DES COMORES
MADAGASCAR
MAURICE
LA RÉUNION
LES SEYCHELLES**







© Arako Space - AdobeStock.com

Page

27



© Jovanig - AdobeStock.com

Les Seychelles



© DR

Union des Comores

Page
31



© ArtushFoto - AdobeStock.com

Madagascar

▲ PRÉFACE

5 « La COI est le cœur battant d'une région stratégique pour le monde »

► Entretien avec **S.E.M. Hamada MADI**, Secrétaire général de la COI

▲ UNE INSTITUTION ORIGINALE DANS UNE RÉGION SINGULIÈRE

10 L'AFD, un partenaire essentiel pour relever les défis du développement durable

► Entretien avec **André POUILLÈS-DUPLAIX**, Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD) pour Maurice, les Seychelles et la COI

11 COI et Union européenne : un partenariat historique

► Entretien avec **Marjaana SALL**, Ambassadeur de l'UE auprès de la République de Maurice et de la République des Seychelles

12 « La COI œuvre à la construction d'un espace régional solidaire de croissance durable et sécurisé... »

► Entretien avec **François VUILLEMIN**, Directeur auprès du secrétariat général de la COI

▲ UNE DYNAMIQUE DE PROJETS

16 Santé : déployer des politiques adaptées aux risques et des systèmes sanitaires résilients

► Entretien avec **Koulthoum DJAMADAR**, chargée de mission COI (Santé publique)

18 Sécurité alimentaire : parvenir à un système équitable, inclusif et connecté

► Entretien avec **Véronique ESPITALIER-NOËL**, chargée de mission COI (Sécurité alimentaire)

20 « Les îles sont les premières victimes des dérèglements climatiques ! »

► Entretien avec **Gina BONNE**, chargée de mission COI (Environnement, Climat)

22 Favoriser l'émergence de l'économie bleue

► Entretien avec **Raj MOHABEER**, chargé de mission COI (Sécurité maritime, Économie)

24 Faire de la transition énergétique une réalité

► Entretien avec **Marc MAMINIAINA**, chargé de mission COI (Énergies renouvelables)

▲ LES SEYCHELLES

28 « Notre région de l'Indianocéanie est vulnérable par nature ! »

► Entretien avec **Vincent MERITON**, Vice-président de la République des Seychelles et Président du Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien



Page
35



Maurice

41
Page



La Réunion

Page
45

▲ UNION DES COMORES

32 « L'intégration régionale constitue un levier stratégique important... »

► Entretien avec **Souef Mohamed EL-AMINE**, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'Union des Comores, chargé de la Diaspora

▲ MADAGASCAR

36 « La COI constitue un outil de premier ordre pour Madagascar ! »

► Entretien avec **Naina ANDRIANTSITOHAINA**, Ministres des Affaires étrangères de Madagascar

38 Une expertise pluridisciplinaire au service des entreprises

► Entretien avec **Andriamisa RAVELOMANANA**, Partner in Charge de PwC Madagascar et associé responsable de la ligne de service juridique et fiscal et **Rondro RABENIRINA**, associée responsable de la ligne Assurance & Advisory

39 Un port dynamique et en plein essor

► Entretien avec **Christian Eddy AVELLIN**, Directeur général de la SPAT

40 « ASA fête ses cinquante ans ! »

► Entretien avec **Le Docteur Caroline BROKVAM**, Directrice de l'American School de Antananarivo, Madagascar

▲ MAURICE

43 Maurice : une performance économique remarquable

▲ LA RÉUNION

46 La COI : un pont entre l'Europe, La Réunion et son environnement

► Entretien avec **Didier ROBERT**, Président de la région Réunion



Organe d'information au service de la Décision publique et des Territoires

148 rue de l'Université | 75007 PARIS | Tél. : 01 87 51 01 00
secretariat@lesnouvellesparlementaires.fr

Édition OPAS sa - RCS Paris B 333 853 123

Editeur délégué : OPAS

BP 306 - 75525 PARIS Cedex 11 - Tél.: 01 49 77 49 49/Fax : 01 49 77 49 46

Conception & réalisation graphique

Dépôt légal : Septembre 2019

Imprimeur : Printcorp

Une région stratégique en termes de développement durable et de biodiversité



ENTRETIEN AVEC S.E.M. HAMADA MADI
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COI



« La COI est le cœur battant d'une région stratégique pour le monde »

→ Composée exclusivement d'îles, à savoir l'Union des Comores, les Républiques de Madagascar, Maurice et les Seychelles et la France au titre de La Réunion, la COI anime depuis trente-cinq ans une coopération régionale dynamique dans un éventail de secteurs qui n'a cessé de s'élargir. Rencontre avec son secrétaire général, ancien président par intérim.

Pouvez-vous nous présenter la Commission de l'océan Indien ? Quelles sont les particularités de cette organisation intergouvernementale ?

La Commission de l'océan Indien (COI) est d'abord l'expression d'une solidarité naturelle qui se fonde non seulement sur une géographie commune mais surtout sur un ensemble de caractéristiques humaines, culturelles et historiques partagées. Notre organisation régionale est la seule d'Afrique composée exclusivement d'îles, à savoir l'Union des Comores, les Républiques de Madagascar, Maurice et les Seychelles et la France au titre de La Réunion. Cet ensemble forme une région originale, l'Indianocéanie.

La COI anime depuis trente-cinq ans une coopération régionale dynamique dans un éventail de secteurs qui n'a cessé de s'élargir – pêche durable, préservation des écosystèmes, entrepreneuriat, sécurité maritime, sécurité alimentaire, santé publique, énergies renouvelables ou encore paix et stabilité.

Il reste qu'au regard de son action et des ambitions de ses États membres, la COI est aujourd'hui à la croisée des chemins : en tant que juriste, il me semble que les textes qui régissent notre « commission technique paritaire de rang ministériel » limitent sa voilure et sa capacité d'action au bénéfice de ses États membres. C'est pourquoi les membres du Conseil des ministres de la COI, instance décisionnelle suprême de notre organisation, ont entamé une réflexion sur l'avenir de la COI pour qu'elle réponde aux ambitions politiques exprimées au plus haut sommet des États et que son appellation puisse, éventuellement, refléter les ambitions nouvelles de nos îles.





Prix Indianocéanie

Vous avez pris vos fonctions à la tête du secrétariat général de la COI en juillet 2016. Quelles ont été vos priorités ?

En tant qu'ancien chef d'État, ancien Premier ministre et plusieurs fois ministre chargé de la Défense de mon pays, les Comores, je fais des questions de sécurité une priorité de mon mandat. À première vue, c'est une déformation professionnelle ! Mais en vérité, c'est le prérequis de notre développement. Je précise néanmoins que la sécurité doit être assurée sur tous les fronts : la sécurité « sécuritaire » bien entendu – et la multiplication des trafics maritimes et de leurs connexions avec le terrorisme démontre que l'on est loin d'une obsession sans fondement – mais aussi la sécurité climatique, alimentaire, sanitaire ou énergétique. Nos îles de l'Indianocéanie sont vulnérables par nature aux chocs extérieurs. La COI se pose donc comme la Maison commune d'une action ambitieuse et collective dans les secteurs où, seuls, nos États n'ont pas la capacité d'enregistrer des résultats suffisants.

Quel premier bilan peut-on faire concernant votre mandature ?

Il est trop tôt pour faire le bilan ! Pour autant, le jour venu mon bilan sera aussi celui d'une équipe passionnée, professionnelle et pleinement engagée en faveur de la coopération régionale. Parmi les belles réalisations de la COI de ces premières années de mon mandat, je considère que la signature des accords régionaux de sécurité maritime pour l'échange d'information et la coordination d'actions conjointes en mer par nos États membres, le Kenya et Djibouti marque une étape cruciale pour la sécurisation de nos espaces océaniques qui revêtent un intérêt stratégique et commercial

d'importance mondiale. Il y a bien d'autres résultats qui méritent qu'on s'y attarde comme la construction programmée, sous les auspices de la COI, d'un nouveau câble à très haut débit, Metiss, par six opérateurs privés de la région, le renforcement de la coopération avec le Système des Nations unies pour la paix et la stabilité régionale, l'implication de nos États, et notamment des Seychelles, dans les missions d'observation des scrutins nationaux à Madagascar et aux Comores ou encore le lancement du prix Indianocéanie qui récompense les talents littéraires de notre région...

L'élargissement de vos partenariats constitue une autre de vos priorités. Comment en analysez-vous les enjeux ?

Le premier partenaire de la COI, au regard de l'histoire et des montants engagés, c'est l'Union européenne. Son accompagnement s'est intensifié au fil des ans, notamment dans le cadre des 9^e et 10^e Fonds européens de développement ce qui a permis à la COI de conduire une dizaine de programmes régionaux dont certains ont largement dépassé le cadre géographique de nos États pour couvrir toute l'Afrique orientale et australe. Il n'empêche qu'aucune organisation ne peut et ne doit prendre le risque d'une dépendance trop marquée vis-à-vis d'un seul partenaire sous peine de donner naissance à une relation déséquilibrée. L'élargissement des partenariats est donc essentiel et sain. Aussi, je suis heureux de l'amplification du partenariat avec l'Agence française de développement, tant dans le volume que dans le portefeuille de secteurs. La coopération française avec l'AFD mais aussi avec les collectivités de La Réunion et les organismes techniques tels que le Cirad permet à la COI de renforcer son action dans des domaines

essentiels à notre avenir comme l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire ou encore la santé. À cela s'ajoutent l'appui très significatif de la Banque mondiale pour la gouvernance des pêches et celui du Système des Nations unies. La COI a réussi également à tisser des liens très étroits avec le Fonds vert pour le climat qui vont permettre de démultiplier notre force de frappe financière dans la mise en œuvre de grands projets structurants en matière de lutte contre les effets du changement climatique. Mais je crois que nous devons aussi renforcer notre relation avec la Banque africaine de développement qui devrait être, par essence, notre partenaire naturel et premier. Enfin, si vous me poussez, il nous faudra aussi apprendre à travailler de façon plus systématique avec la Chine, premier membre observateur auprès de la COI depuis 2016, qui a clairement un agenda et une politique dans notre région en même temps que des banques de développement avec lesquelles nous n'avons pas encore établi de relations.

La COI joue également un rôle politique. Comment intervient la COI pour promouvoir la paix et la stabilité politique dans ses États membres ?

Dans ce domaine comme dans les autres, la COI intervient à la demande de ses États membres, notamment pour l'observation des scrutins nationaux. Vous avez raison de dire que la COI a un rôle politique mais celui-ci est, en quelque sorte, contraint par notre statut de « commission technique » alors même que l'accord général de Victoria de 1984 qui institutionnalise la COI inscrit la coopération diplomatique comme premier champ d'action de l'organisation. Il n'empêche que la COI a apporté la preuve de sa valeur ajoutée et en particulier dans les périodes de crises. Durant la période de Transition à Madagascar de 2009 à 2013, la COI, qui a agi en concertation avec l'ensemble des parties prenantes malgaches et la communauté internationale, a permis à plusieurs reprises de débloquent le processus de sortie de crise. Un exemple : l'idée du « ni, ni », par laquelle les deux principaux protagonistes de la crise consentaient à se retirer du scrutin, est une idée de la COI formulée lors d'une rencontre cruciale à Desroches aux Seychelles. L'action de la COI fait la différence dans nos îles parce que nous parlons la même langue, parce que nous parlons le même langage. C'est une relation de confiance et de solidarité naturelles qui unit nos îles et permet à la COI d'agir efficacement dans le strict respect des souverainetés nationales.

Quels sont les acteurs que la COI mobilise pour promouvoir la paix et la stabilité de la région ainsi que les bonnes pratiques ?

La COI a pu compter sur le soutien de l'Union européenne et des Nations unies pour plusieurs de ses activités. Les États membres ont aussi témoigné de leur solidarité envers leurs pairs qui traversaient des périodes difficiles, notamment en débloquent des moyens à travers la COI pour organiser les scrutins à l'image de l'appui des États membres en faveur de Madagascar en 2013. Il n'empêche, les moyens dont dispose le secrétariat général sont en deçà des attentes, par ailleurs légitimes, des États. Que faire ? D'abord, rappeler à nos gouvernements qu'il est aussi de leur responsabilité de doter en moyens suffisants leur organisation régionale pour qu'elle puisse conduire les missions, notamment politiques et diplomatiques, qui lui sont confiées. Ensuite, mobiliser les partenaires. Je me réjouis que l'Agence française de développement ait témoigné de son intérêt concret à soutenir notre action régionale dans ce domaine nouveau pour elle. Nous pouvons compter enfin sur l'Association des parlementaires des pays de la COI qui a été réactivée en 2016 et qui demeure mobilisée et mobilisable pour accompagner chacun de nos États membres dans la construction d'une démocratie vivante et authentique.

Et pour conclure ?

La COI est une petite organisation francophone dans un grand océan anglophone. Sa petitesse ne l'empêche pas d'être attractive et efficace comme le démontrent les demandes croissantes de pays et d'organisations internationales pour en devenir membres ou observateurs. J'y vois une raison très simple : la COI est le cœur battant d'une région stratégique pour le monde, vulnérable par nature et ambitieuse par choix. Comment pourrions-nous laisser indifférents ?





© IDANUPONG - AdobeStock.com



Une institution originale
dans une région singulière

ENTRETIEN AVEC **ANDRÉ POUILLÈS-DUPLAIX**
DIRECTEUR DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)
POUR MAURICE, LES SEYCHELLES ET LA COI



L'AFD, un partenaire essentiel pour relever les défis du développement durable

➔ **L'AFD a pour ambition d'accompagner la COI dans la promotion des biens publics mondiaux - et donc régionaux - et de renforcer ainsi les capacités et les compétences des États, des acteurs économiques et des populations pour mieux faire face aux principales vulnérabilités de ce bassin océanique.**

Quels sont les grands axes du partenariat entre l'AFD et la COI ?

Qu'il s'agisse de la lutte contre le changement climatique, de la protection de la biodiversité terrestre ou marine, du combat à mener contre les épidémies liées aux maladies émergentes, ou encore de paix et de stabilité, l'AFD a mis en place des financements et est en train d'instruire des opérations pour soutenir les efforts de la Commission sur ces sujets d'importance. Sur ces dix dernières années, l'AFD a mis à la disposition de la COI plus de 19 millions d'euros et devrait engager plus d'une centaine de millions d'euros supplémentaires sur les deux prochaines années.

Enfin, l'AFD a prévu de faire mener un audit organisationnel et fonctionnel de la COI ce qui lui permettrait d'adosser ses ressources humaines et financières à sa vision à moyen terme.

Pouvez-vous nous présenter un ou deux projets soutenus dans ce cadre ?

J'en présenterai deux.

Le projet de réseau de surveillance et d'investigation épidémiologique (RSIE) : les îles de l'océan Indien sont particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique en matière sanitaire, ce qui impose un renforcement des systèmes de surveillance, en intégrant le concept One-Health (santé humaine et santé animale), capables de détecter précocement des risques sanitaires comme le fait le réseau SEGA (réseau régional de surveillance épidémiologique et gestion des alertes) de la COI.

Il s'inscrit dans le prolongement des actions déjà financées par l'AFD en faveur du renforcement

des réseaux régionaux de surveillance épidémiologique, RSIE1 et RSIE2 (11,6 millions au total). Sa finalité est d'améliorer la santé des populations des États membres de la COI par le renforcement de la sécurité sanitaire régionale.

Le projet expédition plastique océan indien (Ex-PLOI) : sa finalité est de lutter contre la pollution marine causée par le rejet non contrôlé de déchets plastique et de contribuer au déploiement d'une économie circulaire régionalisée dans le sud-ouest de l'océan Indien.

Il vise la création d'un environnement privilégié pour le développement de la recherche, de l'éducation et de l'innovation en matière de réduction du rejet des déchets plastique en mer et de mise en place de circuits de valorisation.

Il contribuera également à la conception d'un observatoire régional des déchets et au renforcement des capacités des autorités compétentes des États membres pour l'amélioration de leur cadre légal et institutionnel pour la gestion des déchets et, accessoirement, de leurs transferts transfrontaliers.

Une direction régionale de l'AFD, basée à Saint-Denis de La Réunion, a été créée en 2018. Dans quelle mesure cette présence locale vous permet-elle d'approfondir ce partenariat ?

Cette direction régionale permet de rapprocher la COI de tous les acteurs œuvrant à l'échelle régionale et de faire valoir toutes les compétences qu'elles proviennent des départements ultramarins ou des États de la sous-région. ↵

ENTRETIEN AVEC **MARJAANA SALL**
AMBASSADEUR DE L'UE AUPRÈS DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE
ET DE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES



COI et Union européenne : un partenariat historique

➔ Depuis plus de trente ans, l'Union européenne et la COI s'engagent ensemble sur le développement durable, la sécurité maritime, la lutte contre la pêche illégale et la défense des petits États insulaires en développement...

Pouvons-nous évoquer le partenariat historique qui lie la COI et l'Union européenne ?

L'Union européenne (UE) et la Commission de l'océan Indien (COI) travaillent ensemble depuis plus de trente ans pour faire avancer des causes communes comme le développement durable, la sécurité maritime, la lutte contre la pêche illégale, et la défense des petits États insulaires en développement, entre autres. Il est important de souligner la valeur de ce partenariat qui a apporté des résultats concrets dans les États membres de la COI dans de nombreux domaines.

L'Union européenne est aujourd'hui le premier partenaire au développement de la COI. Quels sont les principaux axes de ce partenariat ?

En effet, nous restons encore aujourd'hui le principal partenaire de développement de la COI. Les axes principaux de notre partenariat sont : l'intégration régionale économique ; la gestion des ressources naturelles : lutte contre le changement climatique ; la gestion durable de la pêche ; la sécurité maritime. Par ailleurs, nous soutenons le renforcement des capacités institutionnelles du Secrétariat de la COI.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de projets soutenus dans ce cadre ?

Nous avons récemment signé un nouveau programme (de 28 millions d'euros) pour renforcer la sécurité des ports et la sûreté maritime dans la région. Ce programme va permettre de renforcer notre partenariat pour la promotion de la sécurité et la sûreté maritime. Ce partenariat a contribué sous le programme de Sécurité maritime (MASE) à la signature, par sept pays (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Kenya, France Réunion et Djibouti) de deux accords régionaux importants pour le partage d'informations maritimes et la coordination des opérations

conjointes en mer. Nous avons également signé un nouveau programme (de 28 millions d'euros, intitulé E€OFISH) pour promouvoir la pêche durable, l'économie bleue, et lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). Il permettra de poursuivre les actions mises en œuvre pour lutter contre la pêche INN à travers le « plan régional de surveillance des pêches dans la région du sud-ouest de l'océan Indien » que l'UE a soutenu pendant plus de dix ans. Enfin, nous préparons un nouveau projet pour promouvoir les opportunités des entrepreneurs de la région de la COI, particulièrement les femmes et les jeunes entrepreneurs. Les objectifs sont d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat et la coopération entre entreprises, de renforcer la compétitivité et la capacité commerciale des petites et moyennes entreprises, et d'instaurer des liens avec les entreprises grâce à la création d'un centre européen d'information sur les entreprises dans la région de l'océan Indien.

Qu'a permis l'obtention du statut d'observateur ?

Avant de devenir observateur, nous participions déjà aux réunions des différentes instances de la COI. Le statut d'observateur auprès de la COI auquel nous avons accédé en 2017 par décision du Conseil extraordinaire des ministres, est en réalité la formalisation de relations déjà solides entre l'UE et la COI. ↩

⋮ Journée de l'Europe à Maurice



ENTRETIEN AVEC **FRANÇOIS VUILLEMIN**
DIRECTEUR AUPRÈS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COI



« La COI œuvre à la construction d'un espace régional solidaire de croissance durable et sécurisé... »

→ La Commission de l'océan Indien a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les îles de l'Indianocéanie. La coopération initiée il y a plus de trente ans dans les domaines de l'environnement, de l'économie, de l'éducation ou encore des pêches reste d'actualité. Néanmoins la COI s'est engagée sur de nouveaux fronts comme la santé publique, la sécurité maritime ou encore la médiation des crises politiques.

Pouvons-nous évoquer l'histoire de la Commission de l'océan Indien et ses étapes les plus marquantes ?

L'histoire de la COI est d'abord celle d'une vision politique qui prend racine dans un terreau culturel et historique original. En juillet 1973, à une époque où les décolonisations n'étaient pas encore toutes accomplies dans la région, la première conférence sur la démilitarisation de l'océan Indien tenue à Antananarivo a exprimé une volonté de rapprochement des politiques étrangères, mais aussi des îles et des peuples. Le contexte d'alors, favorable aux mouvements régionalistes, non-alignés et « progressistes » comme on disait à l'époque, a conduit Maurice, Madagascar et les Seychelles à jeter les bases de la COI en 1982 avec l'adoption de la Déclaration de Port-Louis. Deux ans plus tard, aux Seychelles, l'organisation est institutionnalisée par l'accord de Victoria. Les Comores et la France,

celle-ci au titre de La Réunion, y adhèrent ensuite en 1986.

L'histoire de la COI, c'est aussi celle d'une montée en puissance. Au fil des projets notre organisation a acquis une expérience et une expertise reconnues dans de nombreux secteurs du développement durable comme les pêches et la préservation des écosystèmes marins et côtiers. Mais c'est surtout sur le plan politique et diplomatique que la COI a décollé, ce qui est conforme d'ailleurs à son ambition initiale : lors de la crise politique à Madagascar de 2009 à 2013, elle a joué un rôle déterminant dans le processus de sortie de crise et, sur la scène internationale, elle s'est affirmée comme un acteur particulièrement actif de la promotion des intérêts spécifiques des États insulaires en développement. Étant la seule organisation

→ d'Afrique exclusivement insulaire, elle devient aussi le porte-parole des autres îles du continent, le Cap-Vert, la Guinée Bissau et Sao Tomé et Príncipe, avec lesquelles elle partage les mêmes préoccupations, notamment la perspective de la révision du partenariat ACP-UE. Je crois que ce succès est avéré par la multiplication des demandes provenant de grands pays comme la Chine ou d'organisations tiers comme l'Union européenne, la Francophonie ou l'Ordre souverain de Malte qui sont devenus membres observateurs. Il reste néanmoins à renforcer encore ce poids politique et diplomatique de la COI afin que les intérêts spécifiques de la région soient mieux pris en compte dans les fora continentaux et internationaux et que cela se traduise par une meilleure compréhension par les bailleurs de fonds des besoins particuliers d'une région constituée d'États-Océan et donc profondément exposée aux chocs externes, en particulier ceux du changement climatique.

Quelles sont aujourd'hui les principales missions de la COI ?

Si l'on s'en tient à nos textes fondateurs, la mission de la COI n'a pas changé depuis plus de trois décennies. Il s'agit de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les îles de l'Indianocéanie. Cela passe par une coopération diversifiée dans des secteurs précisément identifiés dans l'accord général de coopération de 1984. Mais, par nature, toute entité est vouée à évoluer. Pour des raisons tantôt circonstancielles, comme la crise du chikungunya en 2006, ou tantôt structurelles, comme la vulnérabilité des îles face aux changements climatiques, nos États membres ont élargi graduellement les responsabilités de la COI. De fait, si la coopération dans les domaines de l'environnement, de l'économie, de l'éducation ou encore des pêches reste d'actualité, la COI s'est engagée sur de nouveaux fronts comme la santé publique, la sécurité maritime ou encore la médiation des crises politiques.

Réunion technique
sur le thème de la sécurité
alimentaire



La mission globale remise au goût du jour peut néanmoins se résumer ainsi : en étroite concertation avec ses États membres, la COI œuvre à la construction d'un espace régional solidaire de croissance durable et sécurisé.

Sur quelles valeurs et engagements l'action de la COI repose-t-elle ?

La première de nos valeurs, c'est la solidarité. Cela peut sembler une évidence pour une organisation qui rassemble malgré tout des États très hétérogènes. Mais c'est une valeur qui a du corps, et je dirais aussi du cœur dans cette région. On en revient encore à l'histoire et à la géographie. Une géographie insulaire qui induit une conscience particulière du monde. Même si l'insularisme rime parfois avec nombrilisme, les peuples de l'Indianocéanie ont aussi une propension marquée à regarder par-delà les mers, au-delà de la ligne d'horizon. C'est ce qui explique qu'ils sont reliés par l'histoire, par des généalogies, par des traits culturels et religieux qui font de l'Indianocéanie une région originale, avec une forte identité. La langue française, qui est la langue de travail de la COI, est aussi une des composantes de cette identité régionale.

L'action de la COI est donc d'abord l'expression d'une solidarité naturelle qui s'exprime sur autant de sujets que le permettent nos moyens et le principe de subsidiarité. En effet, face aux nombreux défis partagés, seule une action collective est en mesure d'apporter des résultats. On le voit à l'évidence avec l'exemple de la sécurité maritime.

Enfin, il faut le souligner, la COI reste avant toute chose un instrument au service de ses États membres qui y ont toujours le dernier mot. Le respect de la souveraineté des États comme le principe d'équité demeurent des axes essentiels de la gouvernance et de l'action de notre organisation.

À quels dossiers serez-vous le plus attentif dans les mois à venir ?

À mon arrivée en 2013, j'ai découvert une organisation à taille humaine, profondément attachante, multiculturelle et pleinement investie dans sa mission de coopération. J'ai aussi découvert les faiblesses d'une organisation dont les moyens humains et financiers n'ont pas crû au même rythme que les nouvelles missions qui lui étaient confiées. Si nous avons fait beaucoup de progrès ces dernières années pour moderniser la structure de l'intérieur, la question des moyens constitue

encore un vrai goulet d'étranglement. Je crois que progressivement les États membres en prennent conscience et que l'évolution politique, institutionnelle et structurelle de la COI va s'imposer comme une évidence pour y répondre. Ce chantier, qui reste entièrement de la prérogative des gouvernements de nos États membres, sera sans doute celui sur lequel je porterai un regard particulier car les États attendent légitimement que nous leur soumettions des idées, des projets et que nous leur tenions un langage de vérité.

Quels sont selon vous les projets les plus emblématiques de la COI ?

Il est toujours un peu difficile de répondre à cette question car tous les projets ont leur importance. Puisque je dois faire un choix, je dirais que j'ai une tendresse particulière pour les projets de sécurité maritime et de sécurité alimentaire.

Le premier parce qu'il illustre un vrai succès de l'action collective de la COI avec les États membres, l'Union européenne et l'OTAN, entre autres, tous ces acteurs qui ont réussi à mettre en œuvre en quelques années un projet qui répond à l'ensemble de la problématique complexe de l'insécurité maritime dans l'océan Indien occidental et en particulier de la piraterie issue de l'effondrement de l'État somalien. Si aujourd'hui les pêcheurs, les navires marchands et les croisiéristes du monde entier peuvent à nouveau évoluer avec tranquillité dans nos eaux c'est grâce au succès du programme MASE et à l'implication de la COI.

La sécurité alimentaire, ensuite, car il s'agit d'une question centrale pour la région mais qui était passée sous le tapis tant que le principal État producteur, à savoir Madagascar qui dispose de 98 % des terres arables de la région, était lui-même absorbé par ses problèmes intérieurs. En pariant sur le retour de la stabilité et de la croissance à Madagascar, nous avons donc construit, avec l'aide de la FAO, un programme régional de sécurité alimentaire qui est un cadre politique et programmatique original pour parvenir à produire plus, à commercialiser plus entre nous, à réduire par conséquent nos déficits de balance commerciale agricole et à trouver une solution pérenne aux problèmes de nutrition. C'est une grande aventure pour les dix ans qui viennent mais c'est aussi un formidable outil de transformation de la région et de relation « gagnant-gagnant » entre producteurs et transformateurs de nos îles. ↪



© YAYDAT - AdobeStock.com

Une dynamique de projets

ENTRETIEN AVEC **KOULTHOUM DJAMADAR**
CHARGÉE DE MISSION COI (SANTÉ PUBLIQUE)



Santé : déployer des politiques adaptées aux risques et des systèmes sanitaires résilients

➔ **Les États insulaires de l'océan Indien sont particulièrement vulnérables aux risques épidémiques du fait des déplacements et des échanges économiques inter-îles, d'un milieu et climat favorables aux vecteurs biologiques des maladies comme les moustiques, et de la fréquence des catastrophes naturelles.**

Comment la vulnérabilité des îles de la COI dans le domaine de la santé se caractérise-t-elle ?
Les îles sont, par définition, des territoires fermés. Aussi, l'introduction d'une maladie infectieuse peut rapidement devenir problématique surtout si les conditions favorables à sa croissance existent comme la présence de moustiques qui agissent comme vecteur.

La vulnérabilité sanitaire de nos îles est apparue à partir de 2004 avec l'épidémie de chikungunya aux Comores. Sa diffusion rapide, notamment à l'île de La Réunion qui a été sévèrement touchée en 2006 et la propagation à Maurice et aux Seychelles, a agi comme un électrochoc. Les chiffres sont parlants :

malgré un système de santé et d'alerte solides, La Réunion a vu 40 % de sa population infectée et l'économie a perdu un point de croissance l'année suivante. L'impact est considérable !

Plus récemment, la peste pulmonaire à Madagascar en 2017 a provoqué plus de deux cents décès provoquant une vive inquiétude dans toute la région. De même, mais du côté santé animale, l'épizootie de fièvre aphteuse à Maurice en 2016 a constitué un risque pour tous nos États et a entraîné la mobilisation d'une équipe régionale pour la contenir.

Pour parler de problèmes plus actuels, on peut citer la dengue qui prend de l'ampleur dans nos îles. La Réunion compte déjà près de 9 200 cas rapportés depuis le début de l'année (semaine du 7 mai 2019) et des cas ont déjà été recensés à Maurice. On peut aussi parler de la rougeole, un problème global actuellement mais qui touche sévèrement notre région avec Maurice, Madagascar et La Réunion. On a dénombré plus de 140 000 cas de rougeole à Madagascar entre septembre 2018 et mai 2019.

À ces risques infectieux doit s'ajouter la prise en considération des effets du changement climatique sur les questions sanitaires. Les phénomènes climatiques extrêmes augmentent le risque de maladies infectieuses et non transmissibles. Je pense notamment au cyclone Kenneth qui a récemment

Le Réseau SEGA One health regroupe plus de 250 professionnels de la santé publique et animale



→ durement touché les Comores. La situation post-cyclone pourrait être un terreau fertile aux risques sanitaires. C'est donc un critère nouveau à prendre en compte dans l'élaboration de politiques et de systèmes sanitaires résilients.

Qu'est-ce qui a pu conduire ces États à se mobiliser pour la santé publique ?

L'épidémie de chikungunya de 2005-2006 nous a confrontés à la réalité : la rapidité de propagation des maladies liée au manque d'anticipation, de préparation et de solutions efficaces de riposte. Il fallait agir, rapidement et collectivement.

Au-delà des conséquences sur la santé de nos populations, cela impacte aussi toute une économie. Je pense notamment au tourisme qui constitue l'un des piliers économiques de nos États insulaires.

Face à ces constats, les ministres de la Santé des États membres de la COI se sont réunis en 2007 lançant ainsi une dynamique d'action collective autour de la COI. Notre organisation a ainsi débuté une action ambitieuse en santé publique avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD).

Pouvez-vous nous présenter cette action ?

Cela fait dix ans que la COI s'est investie dans la sécurité sanitaire, notamment à travers le projet régional de surveillance et d'investigation épidémiologique (RSIE) qui est aujourd'hui dans sa phase 3 sur financement de l'AFD. En résulte la création d'un réseau régional opérationnel et intégré de surveillance des maladies, le réseau SEGA-One Health (Surveillance épidémiologique et de gestion des alertes), qui a été institutionnalisé en 2017 avec la signature, par les États membres de la COI, d'une charte. Ce réseau regroupe plus de 250 professionnels de la santé publique et animale et s'inscrivant dans le concept « Une seule santé » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il faut savoir que la santé humaine et la santé animale sont étroitement liées. Près de 75 % des maladies émergentes et 60 % des infections chez l'homme sont d'origine animale.

Grâce à la mise en commun de connaissances, de technologies, d'expertise et de ressources, le réseau SEGA-One Health permet de lutter efficacement contre les risques sanitaires. Cela passe par des campagnes de vaccination ou par un soutien aux services vétérinaires régionaux lors de démarches visant à regagner, après une crise sanitaire, un statut « indemne » – comme nous le faisons actuellement



Premier Comité de pilotage du RSIE

auprès de l'OIE suite à l'épidémie de fièvre aphteuse qui a touché Maurice en 2016 – ou encore, par la mise à disposition de professionnels pour appui lors de crises sanitaires. D'ailleurs, un volet est consacré à la formation d'experts régionaux. Plus de quatre cents personnes, dont 43 % de femmes, ont bénéficié de formations sur différentes thématiques (épidémiologie, laboratoire, maladies infectieuses).

Un système de santé résilient nécessite également de s'adapter aux évolutions technologiques. Le réseau SEGA-One Health a mis en place le système e-health dont le principe est d'utiliser une application mobile permettant de saisir, même en offline, et transmettre les données de surveillance vers une base de données en ligne.

Outre l'AFD, quels sont les principaux partenaires engagés ?

La COI a noué des partenariats avec des organismes régionaux mais aussi internationaux, portés par cette même ambition de répondre à l'Objectif de développement durable n° 3 des Nations unies : « Bonne santé et bien-être ». Je pense notamment à l'OMS et à l'Organisation mondiale de la santé animale, au Cirad, à l'Institut Pasteur de Madagascar, à la plateforme régionale d'intervention de la Croix-Rouge, entre autres. L'étendue de nos partenariats montre bien la pertinence de ce combat pour la résilience de nos systèmes de santé et donc pour le développement.

Quelle est, selon vous, la réalisation la plus emblématique de votre action en santé ?

Il y en a beaucoup mais puisque je dois choisir, il me semble que la création du réseau SEGA One Health est en soi une véritable réussite. C'est un exemple concret de ce que peut réaliser la coopération. Le réseau SEGA agit comme une sentinelle, il permet d'anticiper les risques et aussi de mobiliser rapidement des expertises, des moyens et des soutiens en réponse aux crises sanitaires. De plus, son approche holistique qui intègre santé humaine et santé animale participe du renforcement des capacités régionales de surveillance sanitaire. La réussite, c'est de l'avoir créé et institué. Le défi, c'est de le pérenniser et de continuer à le consolider avec et pour les États membres de la COI. ↵

ENTRETIEN AVEC **VÉRONIQUE ESPITALIER-NOËL**
CHARGÉE DE MISSION COI [SÉCURITÉ ALIMENTAIRE]



Sécurité alimentaire : parvenir à un système équitable, inclusif et connecté



D'après le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.



Quels sont les principaux enjeux en ce qui concerne la sécurité alimentaire dans les États de la COI ?

La sécurité alimentaire, telle que définie par le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, comprend une double notion de quantité et de qualité. Si l'on se penche sur la notion de quantité, les effets du changement climatique auxquels nos États sont fortement exposés ont un impact non négligeable sur notre alimentation. Prenons l'exemple du cyclone Kenneth qui a ravagé les Comores fin avril : 63 % des plantations de ce pays, dont l'économie est aussi basée sur l'agriculture,

ont été affectées par ce cyclone. Il y a donc une réelle menace d'insécurité alimentaire à cause du risque de pénurie et d'augmentation des prix. Nos îles connaissent également une croissance démographique importante occasionnant une augmentation de 4,4 % en besoins alimentaires chaque année et une gestion des ressources – terre, eau, énergie – qui mérite une réelle amélioration.

Quant à la qualité, on ne peut ignorer son lien avec la malnutrition qu'on a souvent tendance à associer à des carences caractérisées par une maigreur importante alors que cela concerne aussi le surpoids, l'obésité, le diabète et autres maladies non transmissibles liées au régime alimentaire. Les États membres de la COI dépendent aussi – malheureusement trop – des importations lointaines : seulement 4 % des importations viennent des îles voisines ! Et cette pratique amène avec elle son lot de conséquences négatives, d'un point de vue économique mais aussi écologique.

Et puis, la sécurité alimentaire va bien au-delà des États de la COI. La preuve en est : les Nations unies en ont fait l'objectif 2, « Faim zéro », de l'Agenda mondial du développement durable adopté en 2015.

Près de 98 % des terres arables
de la région se situent
à Madagascar





Le projet PRESAN vise aussi à améliorer le commerce de denrées alimentaires dans la région

Comment relever les défis que vous venez d'évoquer ?

En travaillant ensemble ! C'est l'essence même de la COI : des États vulnérables par nature prêts à relever collectivement des défis communs. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, plusieurs actions sont à envisager pour braver ces obstacles mais surtout pour parvenir à un système équitable, inclusif et connecté. Nous devons répondre à des enjeux multisectoriels : sanitaires, économiques, écologiques... Et pour parvenir à une approche globale et efficace, il faut établir une véritable coopération via un échange d'informations, de savoir-faire, de technologies en établissant, dans un premier temps, un état des lieux des éventuels blocages et en travaillant à la facilitation des échanges inter-îles. La sécurité alimentaire est aussi liée à la sécurité nutritionnelle. Il faut aller vers des habitudes alimentaires mais aussi de denrées alimentaires.

Il faut développer et consolider la production et le commerce agricole et alimentaire au niveau régional. Nous devons tendre vers une production durable en accompagnant les agriculteurs et producteurs afin de renforcer leurs capacités et de mieux utiliser et pérenniser leurs ressources. Madagascar est ce que l'on qualifierait de « véritable grenier » en Indianocéanie : près de 98 % des terres arables s'y situent. Comment alors accepter notre dépendance aux importations lointaines quand on sait que nous pourrions répondre à nos besoins alimentaires au niveau régional ? Comme je le disais, notre force repose sur notre coopération. Celle-ci doit aussi se faire d'un point de vue économique. La COI s'attache donc à améliorer les circuits de commercialisation et à renforcer le commerce intrarégional plus sain notamment à travers des campagnes d'éducation nutritionnelle.

Quels sont les principaux freins à lever ?

En ce qui concerne le commerce intrarégional, plusieurs freins ont été recensés : les normes sanitaires, le coût de l'export, la sécurité maritime, pour n'en citer que quelques-uns. Il faudra également assurer une production suffisante pour répondre à la fois aux besoins du pays producteur mais aussi à ceux des îles voisines.

À cela s'ajoute la nécessité de changer des habitudes alimentaires déjà installées et souvent transmises de génération en génération. Il faudra venir à bout de plusieurs aprioris – comme « manger mieux coûte plus cher » – dans une économie qui regorge de produits importés

et/ou transformés, possédant de piètres valeurs nutritionnelles, facilement accessibles et souvent prêts à la consommation.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de projets soutenus par la COI dans ce domaine ?

En 2014, la sécurité alimentaire a été élevée au rang de « priorité régionale » par la COI. L'engagement de la COI dans ce domaine se focalise sur le Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Presan) élaboré avec le concours de la FAO et l'appui du Fida et du Cirad. Le Presan s'articule autour de trois axes : l'accroissement de la production et de la compétitivité des filières d'intérêt régional comme les oignons, les grains et le maïs, le commerce intrarégional et la sécurité nutritionnelle. Il est déployé dans les cinq États membres de la COI et est piloté par une Unité régionale de coordination basée à Antananarivo. Ce programme s'inscrit dans la mouvance du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nepad ainsi que du « Samoa Pathway » pour les États insulaires en développement. Les activités du Presan sont établies en complémentarité avec la Plateforme régionale de recherche agronomique pour le développement (Prerad) mise en œuvre par le Cirad. Je le souligne car la recherche est aussi un volet essentiel d'une action durable pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Diriez-vous donc que la chance de l'Indianocéanie pour la sécurité alimentaire c'est Madagascar ?

Le retour de la stabilité politique à Madagascar crée les conditions favorables à une redynamisation de l'agriculture et donc du commerce alimentaire, d'abord pour les Malgaches et ensuite pour la région. Cela étant, si Madagascar peut effectivement jouer le rôle de « grenier de l'Indianocéanie », ce sont bien toutes nos îles qui sont concernées par notre action. Il existe, dans chacune des îles, des expertises, des filières et des opportunités d'investissement qu'il nous faut mobiliser et renforcer. Je précise d'ailleurs que le secteur privé régional a marqué un fort intérêt pour le Presan qui offre un cadre d'opération inédit pour le commerce alimentaire régional. C'est donc en relation directe avec une multitude d'acteurs, de l'agriculteur au décideur en passant par l'investisseur, le commerçant et le consommateur, que notre action est conduite. ↵

ENTRETIEN AVEC **GINA BONNE**
CHARGÉE DE MISSION COI (ENVIRONNEMENT, CLIMAT)



« Les îles sont les premières victimes des dérèglements climatiques ! »

➔ Alors qu'elles ne contribuent qu'à hauteur de 0,03 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, les îles subissent de plein fouet les conséquences du changement climatique qui affectent la pêche, l'alimentation et le tourisme ; et l'Indianocéanie est la deuxième région du monde la plus exposée aux catastrophes naturelles.

Depuis la COP21, les questions climatiques occupent largement l'Agenda 2030 du développement durable. Comment analysez-vous l'impact du changement climatique sur les îles de la COI ?

D'une manière générale, les îles sont les premières victimes des dérèglements climatiques. Et pourtant, elles ne contribuent qu'à hauteur de 0,03 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre ! Il y a là comme une forme d'injustice. La COI a fortement plaidé dans les fora internationaux pour une reconnaissance de leur spécificité, de leur vulnérabilité intrinsèque aux effets du changement climatique et donc pour un traitement différencié de la part de la communauté internationale dans l'octroi de l'aide publique. C'est ce message qui était au cœur de la Conférence des Nations unies pour les Petits États insulaires en développement de Samoa en 2014. Et preuve de la justesse de notre plaidoyer, l'Union européenne a, dans une déclaration conjointe avec la COI en marge de la COP21 en 2015, reconnu la nécessité d'un traitement différencié pour les îles.

Quels sont les effets ressentis dans les îles ?

Nos populations vivent concrètement, au quotidien, les effets du changement climatique. Les coraux blanchissent, ce qui a des conséquences sur la vie

marine et donc sur la pêche, l'alimentation ou encore le tourisme. Les plages s'érodent rapidement et le niveau de la mer tend à monter. Les risques de catastrophes naturelles s'intensifient. Kenneth, cyclone qui a durement frappé les Comores les 24 et 25 avril 2019 avec des rafales de l'ordre de 200 km/h, témoigne des menaces qui pèsent sur notre région. Pire, ce sont des cyclones tropicaux très intenses qui ont touché des zones généralement épargnées comme les Comores en avril ou l'île de Farquhar aux Seychelles avec Fantala en 2016.

Echanges d'expertises-turtle tracks & measurements dans le cadre du projet GDZCOI (Gestion Durable de la Zone Côtière dans les pays de la COI)



➔ **L'Indianocéanie est la deuxième région du monde la plus exposée aux catastrophes naturelles... Quelles conséquences sur la population, sur l'habitat et les infrastructures ainsi que sur l'agriculture ou les autres secteurs d'activité ?**

Les risques sont multiples. Au regard de la petitesse de la plupart de nos territoires, les infrastructures critiques sont menacées. Il s'agit des hôpitaux, des ports, des aéroports, des centrales de production énergétiques, des écoles, des routes notamment littorales ou de montagne... Pour nos populations, surtout celles vivant dans les endroits exposés, c'est la peur qui prédomine. Les risques sont réels, comme les glissements de terrain, les inondations, les fortes houles et les contrecoups des vents violents qui ont tous fait des victimes dans nos îles. Pour ce qui est des secteurs économiques, le cyclone Kenneth a très largement ravagé les zones agricoles. Dans d'autres îles, c'est le secteur touristique qui en pâtit souvent.

Comment la COI s'engage-t-elle pour mettre en place des programmes adaptés ? Avec quels partenaires ?

À la COI, nous sommes conscients de la vulnérabilité de nos territoires et de nos populations. Nos programmes visent d'abord à améliorer la connaissance et la compréhension des risques climatiques dans nos îles puis à renforcer la résilience, les capacités nationales de prévention et de gestion des crises ou encore les techniques de prévisions saisonnières. Je tiens ici à dire que les partenaires au développement sont très à l'écoute sur ces sujets. La COI a ainsi pu compter sur l'appui de l'AFD, de l'Union européenne, de la Banque mondiale, du Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes, de l'Organisation météorologique mondiale ou encore de la plateforme régionale d'intervention de la Croix-Rouge basée à La Réunion et, nous l'espérons, le Fonds vert pour le climat dans un proche avenir.

Les actions conduites et à conduire sont nombreuses car c'est une approche globale des effets du changement climatique qu'il convient d'adopter pour mettre en place des mesures d'atténuation et d'adaptation. Pour ma part, il me semble que nos capacités de surveillance des territoires, avec le concours des technologies spatiales, comme nos capacités de planification des risques sont au cœur de la réponse à apporter. Il faut investir dans la prévention des risques, c'est essentiel surtout lorsque



Catastrophe naturelle

l'on sait qu'un dollar investi dans la prévention permet d'économiser quatre dollars dans une situation post-catastrophe. La question est d'autant plus centrale dans nos îles aux moyens limités. Les coûts de reconstruction sont souvent élevés. Cette année, l'île mauricienne de Rodrigues a été frappée par deux fois en l'espace d'un mois par des cyclones. Il faut du temps pour se relever et, surtout, il est essentiel de rebâtir de manière innovante et en phase avec les risques pour limiter les risques de catastrophes dans le futur.

Quelles sont les perspectives et quels sont vos besoins dans ce domaine ?

La COI a développé un plan régional d'adaptation aux effets du changement climatique et de réduction des risques de catastrophes. Ce plan a été élaboré sur la base des études conduites par différents projets que nous avons mis en œuvre et qui ont permis, entre autres, de dresser les profils de risque pour chacun de nos pays. Ces profils identifient les principaux risques pour chaque île et constituent donc un cadre de référence pour la prévention et la gestion des risques. La COI travaille actuellement sur des projets de renforcement des capacités des services nationaux de météorologie afin d'affiner les prévisions et de mieux informer les institutions publiques, les opérateurs économiques et les citoyens sur les événements météo. Nous envisageons aussi de travailler sur des projets d'adaptation qui auront une composante en aménagement du territoire. À cela s'ajoutent des projets d'atténuation comme pour les énergies renouvelables ou encore des projets d'adaptation en faveur d'une gestion responsable des écosystèmes qui constituent des barrières naturelles contre les phénomènes naturels intenses. ↵

ENTRETIEN AVEC **RAJ MOHABEER**
CHARGÉ DE MISSION COI (SÉCURITÉ MARITIME, ÉCONOMIE)



Favoriser l'émergence de l'économie bleue

➔ Depuis 2012, le programme MASE a permis la mise en place d'une architecture régionale de sécurité maritime dans l'océan Indien occidental à travers deux accords signés par sept États : Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles et France.

La sécurité maritime constitue un enjeu essentiel pour les îles de la COI. Pouvez-vous nous rappeler pourquoi ? Quels sont les transits et les trafics concernés ?

Il faut remonter au début des années 2000 qui a vu la déliquescence de l'État somalien et l'émergence de la piraterie au large de ses côtes. L'impact a été considérable pour le commerce maritime marchand international car l'océan Indien occidental est traversé par des grandes autoroutes maritimes. Les économies de nos îles, et plus largement de tous les États de la région, ont particulièrement souffert avec le renchérissement des coûts de l'import-export, des primes d'assurance et des risques de sécurité pour les personnes. Ce phénomène a, de plus, montré notre dépendance aux pourvoyeurs extérieurs de sécurité, notamment l'Union européenne avec sa mission Eunavfor Atalanta, l'OTAN et autres nations extérieures. Il fallait donc que nous, les États de l'Afrique orientale et australe, participions aussi à cet effort de sécurité. C'est ce que nous faisons depuis 2012 avec le programme régional de sécurité maritime (MASE) financé par l'Union européenne. MASE a la particularité de s'attaquer à plusieurs aspects de la sécurité maritime : la lutte contre les réseaux financiers illicites qui alimentent le crime organisé, le renforcement des moyens de contrôle, d'arrestation, de transfèrement, de jugement et de détention ou encore l'échange d'information et les actions conjointes en mer. Il ne s'agit donc pas seulement de piraterie mais d'un ensemble de crimes et menaces maritimes comme les trafics de drogues, des êtres humains, de biens naturels ou encore les pollutions. Notre région doit se mobiliser et s'engager avec les partenaires pour lutter contre tous ces risques et c'est ce qu'elle fait comme en



Lancement du projet METISS - Patrick Pisal-Hamida Administrateur général du groupe Telma et président du consortium METISS

témoigne l'importance donnée par les États et les partenaires internationaux aux réunions ministérielles sur la question en 2018 et 2019 à Maurice.

Le programme MASE tend à devenir un programme emblématique en Afrique orientale et australe et dans l'océan Indien. Pouvons-nous évoquer les deux accords sur lesquels il repose ?

Le premier accord met en place un mécanisme régional d'échange de l'information maritime avec un centre régional dédié à Madagascar et le second porte sur un mécanisme de coordination d'actions conjointes en mer avec un centre régional situé aux Seychelles. Ce qui est emblématique ici, c'est la coopération concrète qui s'est instaurée et qui permet à la région d'apporter sa pierre à la sécurisation des espaces océaniques, ce qui est indispensable à l'émergence de l'économie bleue.

→ Quelle est la stratégie et quels sont les plans d'action déployés dans ce cadre ?

Notre mobilisation régionale s'inscrit dans la dynamique initiée par la 2^e Conférence ministérielle pour la lutte contre la piraterie de Maurice en 2010 lors de laquelle une stratégie régionale a été adoptée. MASE est la traduction opérationnelle de cette stratégie qui va plus loin que la seule lutte contre la piraterie maritime. Ce qui est intéressant, c'est la complémentarité des actions entreprises qui forment une réponse globale aux crimes et menaces maritimes, comme le plan régional de surveillance des pêches de la COI, qui a bénéficié d'un financement européen et couvrait neuf pays de la région, ou encore la mobilisation de toutes les parties prenantes régionales et internationales dans le cadre du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes (CGPCS) créé suivant la résolution 1851 du Conseil de sécurité des Nations unies en 2009. La COI, qui occupe d'ailleurs la présidence du CGPCS jusqu'en janvier 2020, invite la soixantaine de membres de cette plateforme à réfléchir à l'avenir du groupe pour qu'il facilite des synergies positives au-delà des seuls risques de piraterie.

L'économie bleue concerne aussi la pêche, qui constitue l'une des activités prépondérantes sur le plan régional. Quelles sont les actions menées par la COI dans ce domaine ?

La pêche est l'un des piliers de nos économies insulaires, notamment l'industrie thonière. Il y a là des intérêts partagés entre nos gouvernements et opérateurs régionaux et les gouvernements et opérateurs étrangers, notamment européens. Notre action dans ce domaine est donc importante et ancienne. La COI a conduit près d'une dizaine de projets dans ce secteur pour améliorer la connaissance et l'évaluation des stocks de thon à travers un projet régional de marquage, renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches notamment par des missions conjointes de surveillance ou encore consolider des filières par une exploitation responsable de la ressource comme le poulpe à Maurice et Rodrigues ou le crabe de mangrove à Madagascar. D'une manière générale, c'est aussi la gouvernance des pêches que nous devons améliorer et la capacité des États à mettre en œuvre des résolutions sur l'exploitation des ressources, comme celles de la Commission des thons de

l'océan Indien. Toutes ces actions bénéficient d'appuis conséquents de l'Union européenne, qui vient de nous accorder 28 millions d'euros pour un nouveau programme Ecofish, et de la Banque mondiale, à travers Swiofish 1 et 2. Ce soutien des partenaires est naturel car le secteur des pêches concerne aussi bien le commerce, la croissance, l'emploi et la sécurité alimentaire pour la région et aussi au-delà.

Quels enjeux et engagements de la COI en ce qui concerne le numérique ?

Les nouvelles technologies et le numérique offrent de nouvelles opportunités de croissance pour nos pays et de nombreuses opportunités d'emplois pour nos jeunes. Mais comment être compétitif et s'insérer dans cette économie mondiale de la connaissance si nos îles restent peu ou mal connectées aux réseaux mondiaux ? C'est d'abord une question d'infrastructures. Les principaux câbles qui connectent nos îles au monde approchent l'obsolescence. Sans investissements massifs, c'est la fracture numérique et donc des points de croissance menacés. La COI a donc animé un plaidoyer pour une action collective en faveur du numérique. L'appel et les arguments ont été entendus puisque six opérateurs privés des télécommunications de Maurice, de La Réunion et de Madagascar ont accepté de créer un consortium en 2017 pour la mise en place d'un câble à très haut débit de 24 téraoctets. Ce câble, Metiss, créera une saine compétition dans le secteur, démocratisera l'accès à l'Internet, soutiendra les industries innovantes et contribuera à la croissance comme à l'épanouissement social. C'est une véritable transformation sociétale et économique que la COI a accompagnée. En cela, je tiens ici à saluer les opérateurs (ndlr – Telma de Madagascar, CEB FiberNet et Emtel de Maurice, Canal+Telecom, SFR et ZEOP de La Réunion) qui ont pris le risque et investi 40 millions d'euros de leur poche ! ➡

Signature des Accords MASE par l'Union des Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice et Seychelles en Avril 2018 lors de la conférence ministérielle sur la sécurité maritime à Maurice



ENTRETIEN AVEC **MARC MAMINIAINA**
CHARGÉ DE MISSION COI (ÉNERGIES RENOUVELABLES)



Faire de la transition énergétique une réalité

➔ **Les taux d'accès à l'électricité varient considérablement selon les États membres de la COI, ainsi que leur dépendance vis-à-vis des hydrocarbures. Les énergies renouvelables représentent une opportunité extraordinaire pour électrifier ces territoires, leur permettre d'atteindre l'autonomie énergétique et décarboner leurs économies.**



Or, il existe en effet des gisements considérables d'énergies renouvelables dans nos îles. Notre objectif est donc de libérer ce potentiel qui repose sur l'énergie solaire, la biomasse, l'éolien ou encore l'hydraulique voire les perspectives offertes par l'énergie océanique. Je tiens aussi à préciser que le développement des énergies renouvelables doit aller de pair avec la généralisation des bonnes pratiques d'efficacité énergétique, c'est-à-dire une utilisation responsable et efficiente de l'énergie. C'est cette approche holistique que nous prônons.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables est d'autant plus important que les technologies sont aujourd'hui plus accessibles...

Vous avez raison. Selon l'Irena (International Renewable Energy Agency), les prix des modules solaires photovoltaïques ont chuté de 90 % depuis la fin 2009. Les îles de l'océan Indien doivent ainsi capitaliser sur cette révolution mondiale de manière à faire de la transition énergétique une réalité. Ces technologies représentent une opportunité extraordinaire pour électrifier nos territoires, atteindre l'autonomie énergétique et décarboner nos économies.

Les activités de notre programme ENERGIE, financé par l'Union européenne à hauteur de 15 millions d'euros, mettent justement en lumière le potentiel énergétique durable de la région et soulignent combien la transition énergétique soutient positivement une dynamique de croissance et de progrès social à laquelle nos populations aspirent. L'implantation d'un écosystème régional d'énergies

Comment analysez-vous le potentiel des États de la COI en termes d'énergies renouvelables ?

Je tiens tout d'abord à souligner la vulnérabilité de nos territoires insulaires et leur dépendance vis-à-vis des hydrocarbures, lesquelles impactent négativement les comptes publics comme l'empreinte écologique de nos îles et ce, malgré les fortes potentialités en gisements d'énergies renouvelables porteurs dans nos pays. Ce faisant, nos États présentent des taux d'électrification disparates : ce taux d'accès à l'électricité avoisine les 100 % à La Réunion, Maurice et les Seychelles alors que ce chiffre n'atteint que 74 % et 17 % pour l'Union des Comores et Madagascar respectivement.

➔ renouvelables et d'efficacité énergétique décuplera l'impact des investissements dans les technologies propres tout en offrant de nouvelles opportunités à nos populations en créant des modèles de développement plus inclusifs.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de projets particulièrement innovants dans ce domaine ?

Le champ d'action de notre programme est vaste mais son volet le plus emblématique demeure l'appel à propositions sous lequel Energies co-finance 16 projets visant à produire de l'électricité grâce aux énergies renouvelables aux Comores, à Rodrigues (Maurice) et à Madagascar. Ces projets s'articulent autour de différents types d'énergies renouvelables comme le solaire, l'hydraulique, la biomasse et le biogaz.

À titre d'illustration, nous avons mis en œuvre trois contrats de subvention pour la réalisation d'une unité de dessalement solaire à l'île Rodrigues, pour l'équipement en panneaux solaires du village d'Ambakivao à Madagascar par six habitantes du village devenues ingénieures solaires grâce à une formation de six mois en Inde, et pour l'utilisation rationnelle de la biomasse via des unités de distillation à foyer économe dans le cadre du développement de la filière ylang-ylang* à Mohéli et à Anjouan, aux Comores.

Le programme ENERGIE a également réussi à rassembler les sociétés d'électricité et les régulateurs d'énergie de la région au sein du Club des électriciens et du Réseau des régulateurs afin qu'ils puissent partager leurs expertises et expériences.

Avec l'université de La Réunion, nous avons réuni les ministères de l'Énergie et les services météorologiques des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles autour du projet IOS-NET pour l'élaboration d'une base de données des gisements d'énergies solaire et éolienne financée par le FED et le FEDER qui aboutira à la mise sur pied d'un observatoire régional de l'énergie.

Avec l'organisation patronale Business Mauritius, ENERGIES a mobilisé des comités de pilotage public-privé dans chaque pays membre de la COI pour la mise en œuvre d'un programme régional d'efficacité énergétique visant à rationaliser la consommation d'énergie des entreprises de la région.



© Tony RAKOTO

Nous avons lancé avec les acteurs de la filière des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique une plateforme régionale de la transition énergétique ainsi que le Réseau pour la transition énergétique dans l'océan Indien ou Indian Ocean Energy Transition Network.

Avec l'Agence universitaire de la francophonie, nous avons soumis une candidature dans le cadre de l'appel à projets annuel Erasmus+ de l'Union européenne pour un projet de formation sur les énergies durables pour les cinq États membres.

Vous le constatez, nos activités sont nombreuses et diversifiées. Et je n'ai pas été exhaustif !

À quels dossiers serez-vous le plus attentif dans les mois à venir ?

La phase opérationnelle du programme prend fin en septembre 2019. Nous serons ainsi à pied d'œuvre pour concrétiser et consolider les nombreuses activités d'ENERGIE dans les mois à venir. Nous nous attellerons également à la pérennisation de ces activités grâce notamment à l'élaboration d'une stratégie énergétique régionale et des discussions avec nos partenaires, tel que l'Irena. Notre souhait le plus cher est de voir les différents acteurs de la filière des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique – institutions publiques, secteur privé, centres de recherche et de formation – prendre le relais du programme pour soutenir la transition énergétique. Le potentiel est là en termes de gisements d'énergies renouvelables, il s'agit désormais de le valoriser, d'activer les leviers – politiques, financiers, technologiques et bien sûr humains – pour faire de l'Indianocéanie une vitrine mondiale du développement durable. ↩

* L 'ylang-ylang (*Cananga odorata*) est un arbre de la famille des Annonacées, originaire d'Asie du Sud-Est. On le cultive pour ses fleurs dont on extrait par distillation une huile essentielle très utilisée en parfumerie.

Le projet Femmes Malgaches entrepreneurs SOLAIRES Rurales (FEMSOLAR). Une formation pour leur permettre d'assurer l'électrification durable de leur village





Les Seychelles

ENTRETIEN AVEC **VINCENT MERITON**
VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES
ET PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
DE LA COMMISSION DE L'Océan Indien



« Notre région de l'Indianocéanie est vulnérable par nature ! »

➔ Depuis septembre 2018, la présidence seychelloise du Conseil des Ministres de la COI s'appuie sur les actions en faveur de l'économie bleue, la sécurité maritime, la promotion des intérêts consulaires ainsi que la modernisation de la Commission de l'océan Indien.

Après avoir connu une sévère crise de la balance des paiements et de l'endettement en 2008, les Seychelles sont parvenues à stabiliser leur situation macroéconomique. Le taux de croissance est de 4,1 % en 2018. Pouvez-vous nous préciser quelles sont les principaux programmes engagés pour favoriser la diversification de l'économie ?

Nous sommes parvenus à stabiliser notre situation macroéconomique grâce à des réformes budgétaires et à la libéralisation du taux de change, avec le soutien du Fonds Monétaire International (FMI). Les bonnes performances macroéconomiques des Seychelles sont dues : au bon fonctionnement de l'économie ; à la stabilité des prix ; au maintien de l'inflation tout au long de l'année 2008 ; à la discipline fiscale et aux réformes budgétaires ; à l'amélioration de la surveillance et de la performance financière des entreprises d'État et à la mise en œuvre d'une série de réformes structurelles.

Cela peut également être attribué à une politique monétaire prudente menée par la Banque centrale des Seychelles depuis le deuxième trimestre de 2008.

Les mesures que nous avons prises comprennent :

- la diversification de l'économie dans le cadre de l'initiative de l'économie bleue ;
- l'amélioration du climat des affaires grâce à la numérisation et au renforcement des entreprises d'État ;
- Une autre mesure concerne le plan de restructuration d'Air Seychelles.

La performance globale des Seychelles est donc très solide.

Quelles sont vos priorités en matière de développement durable ?

Les Seychelles ont mis en place un plan du développement durable avec pour ambition première : la protection de leur faune et de leur flore, en luttant contre le réchauffement climatique.

Nos priorités sont déclinées dans le nouveau plan stratégique de la biodiversité et des actions nationales des Seychelles, lancé en 2012, appelé le « Seychelles Sustainable Development Strategy 2012-2020 » (SSDS). Ce plan propose une feuille de route qui permet d'identifier les priorités afin de préserver l'environnement.

Selon ce plan stratégique, le développement durable des Seychelles s'articule autour de deux objectifs : accroître l'économie locale et promouvoir l'industrie du tourisme durable.

Mission d'information
et de conseil du président
du Conseil de la COI
en prévision de
la présidentielle aux Comores,
ici à la CENI.





D'un point de vue économique, la priorité est d'encourager les habitants à participer au développement touristique, en préservant le patrimoine, et les coutumes.

Aussi, nous prévoyons de réduire significativement les impacts négatifs du développement touristique sur l'environnement et la société, en valorisant la gestion des ressources locales et naturelles.

Pouvons-nous évoquer vos engagements et projets en matière d'aménagement du territoire, d'insertion et d'emploi et en ce qui concerne la santé et l'éducation ?

Il y a plusieurs projets importants que les Seychelles se sont engagés à mettre en œuvre, et ces projets s'articulent principalement autour de notre principal contributeur à l'économie, à savoir l'industrie touristique.

L'objectif de notre gouvernement est d'éliminer la pauvreté, d'augmenter les investissements, et de doubler les offres d'emploi avec un nombre croissant de travailleurs seychellois ayant la possibilité de travailler et de progresser dans les divers secteurs économiques de notre pays.

Aux Seychelles, il existe une politique de protection sociale pour l'ensemble des citoyens, les enfants et les personnes du troisième âge ; le système éducatif et la santé, comme vous le savez, sont gratuits aux Seychelles.

Vous êtes Président du Conseil des Ministres de la COI. Comment analysez-vous, dans ce cadre, vos missions ?

La présidence seychelloise de la COI que j'assume depuis septembre 2018 s'appuie sur trois thématiques que nous estimons capitales pour notre sous-région, à savoir : les actions en faveur

de l'économie bleue ; la sécurité maritime ; ainsi que la modernisation de notre organisation.

A cela, s'ajoute la promotion des intérêts insulaires dans le cadre de l'intégration économique et commerciale qui est un axe transversal de l'action attendue de la COI.

Toutes ces actions devront bien entendu se conformer au plan de développement stratégique (PDS) pour la période 2018-2021 adopté lors du dernier Conseil des ministres tenu à Maurice en septembre 2018.

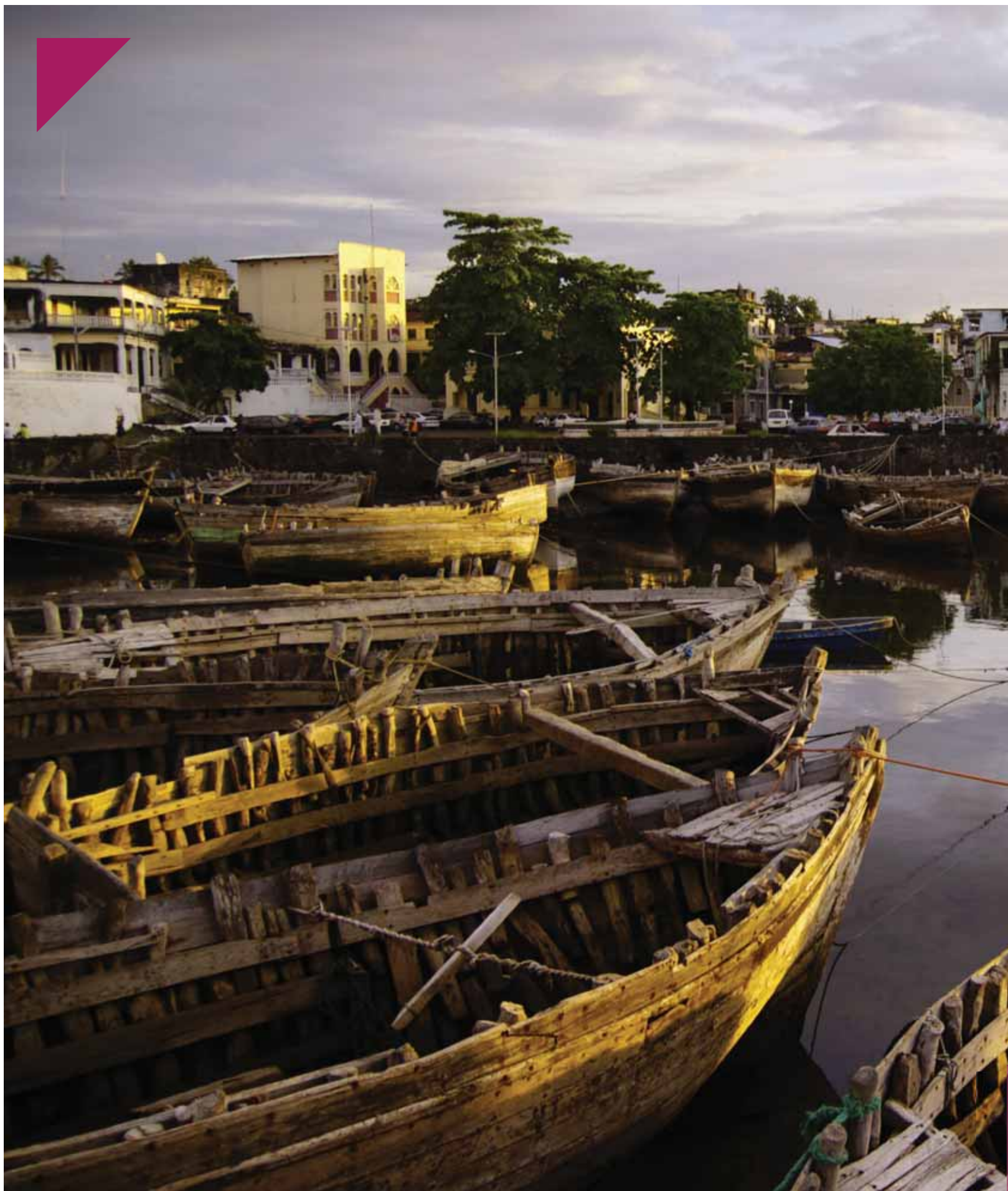
La présidence seychelloise a également accompagné depuis décembre dernier nos pays frères, notamment Madagascar et l'Union des Comores, dans leur processus électoral afin de garantir que la paix, la démocratie et la stabilité règnent dans notre région et cela dans le strict respect de la souveraineté.

Le 34^{ème} Conseil des ministres de la COI que les Seychelles abriteront en octobre sera l'occasion de faire le bilan des actions menées durant notre présidence.

Et pour conclure ?

Notre région de l'Indianocéanie est vulnérable par nature, notamment aux effets du changement climatique comme aux chocs économiques mondiaux. Mais nos Etats insulaires partagent une même ambition qui prend forme dans l'action régionale de la COI. Je suis heureux que les Nouvelles Parlementaires nous offrent l'occasion de faire connaître les défis dans nos îles et plus encore leurs atouts et leur volonté d'allier responsabilité écologique et sociale avec les impératifs économiques. ↵

Économie bleue, la pêche et le tourisme sont deux piliers de l'économie seychelloise





Union des Comores

ENTRETIEN AVEC **SOUF MOHAMED EL-AMINE**
 MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
 DE L'UNION DES COMORES, CHARGÉ DE LA DIASPORA



« L'intégration régionale constitue un levier stratégique important... »



Les Comores s'emploient à relever de nombreux défis pour favoriser une croissance durable et inclusive. La réhabilitation des infrastructures, la santé et la préservation de l'environnement constituent des objectifs majeurs pour le gouvernement.

Les premiers mois de l'année 2019 confirment-ils les prévisions de croissance de l'ordre de 3 % pour l'Union des Comores ? Pouvez-vous nous préciser quelles sont les principaux programmes engagés pour soutenir l'économie comorienne ?

Malheureusement la croissance risque d'être limitée par l'impact du cyclone Kenneth qui a durement éprouvé notre pays. L'incidence économique et sociale est estimée à 150 millions de dollars soit 12 % du PIB. Cela a impacté la projection de croissance de 3,8 % avec une perte de 1,7 % de la performance projetée. La croissance comorienne devrait néanmoins être tirée surtout par le secteur tertiaire et secondaire.

Quelles sont vos priorités en matière de développement durable ?

Le défi du développement durable de nos îles se conjugue de plus en plus avec l'adaptation aux changements climatiques. La préservation du milieu et de l'environnement est au cœur de l'action publique. L'exploitation durable des ressources naturelles halieutiques et marines constitue une priorité gouvernementale et se trouve consacrée dans notre cadre stratégique national d'actions, à savoir la stratégie de croissance et de développement durable, parfaitement alignée sur les objectifs de développement durable des Nations unies. La gestion durable des terres ; la gestion intégrée des zones côtières ; la mise en place d'un système de gestion durable des écosystèmes forestiers et des

ressources en eau et la mise en place d'un réseau d'aires protégées constituent autant de priorités.

Les Comores sont densément peuplées et la moitié de la population a moins de 20 ans. Pouvons-nous évoquer vos engagements et projets en matière d'aménagement du territoire, d'insertion et d'emploi et en ce qui concerne la santé et l'éducation ?

En effet, la large frange jeune de notre population constitue un défi mais elle est surtout un atout. Des réponses adaptées en faveur des jeunes et des femmes sont une priorité pour le Gouvernement en termes de qualifications et d'emplois. Nous devons répondre au défi d'une bonne partie de la jeunesse dotée de qualifications mais se trouvant en situation de chômage. C'est un défi hissé au rang des priorités pour notre cohésion nationale et pour l'économie.

En termes d'aménagement du territoire, un vaste programme de réhabilitation d'infrastructures routières est en cours avec déjà des réalisations phares : tronçon Aéroport-Mitsamiouli, voiries des villes de Domoni et Moroni. Tandis que le tronçon de la route nationale Moroni-Foumnouni avec la société française Eiffage avance. A Anjouan, la réhabilitation du tronçon Mutsamudu-Sima est acquise ainsi que celle de Wala-Nioumachoua à Mohéli. Notez que les investissements publics dans la voirie urbaine concernent une dizaine de villes du pays au total. Les travaux autour de l'aéroport



pour l'adapter aux exigences de l'émergence ont fait l'objet d'accord avec la Chine. De même que la construction d'un port en eau profonde.

La réhabilitation des ports de Mutsamudu à Anjouan et Boigoma à Mohéli après le cyclone Kenneth et les dommages subis font l'objet de la plus grande sollicitude attention des autorités avec des interventions urgentes programmées pour leur faire retrouver leur capacité opérationnelle. C'est sans précédent, avec un programme sectoriel sur cinq ans, à hauteur de plus de 1 milliard de dollar.

En matière de santé, le projet phare concerne le centre hospitalier universitaire El Marouf dans la capitale en chantier et la mise en œuvre du projet PASCO de l'AFD. Bien d'autres interventions de moindre envergure sont en cours. Dans le domaine de l'éducation, 580 millions de dollars de programmes prioritaires sur cinq ans sont programmés dans la SCA2D.

La COI pilote aujourd'hui de vastes projets d'intégration régionale. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette organisation ?

Depuis sa création, la Commission de l'océan Indien a toujours été une organisation de coopération de proximité entre nos Etats. Composée uniquement d'îles, la COI a permis, au fil du temps, de resserrer les liens d'amitié, de fraternité et de coopération politique. Ce cadre de coopération entre des pays qui partagent le même destin et les mêmes défis, notamment écologiques, stratégiques et de sécurité, est appelé aujourd'hui à évoluer et à s'adapter au nouvel ordre régional et international.

35 ans après l'Accord de Victoria, l'organisation doit s'inscrire davantage encore dans la ligne droite des visions stratégiques de développement de

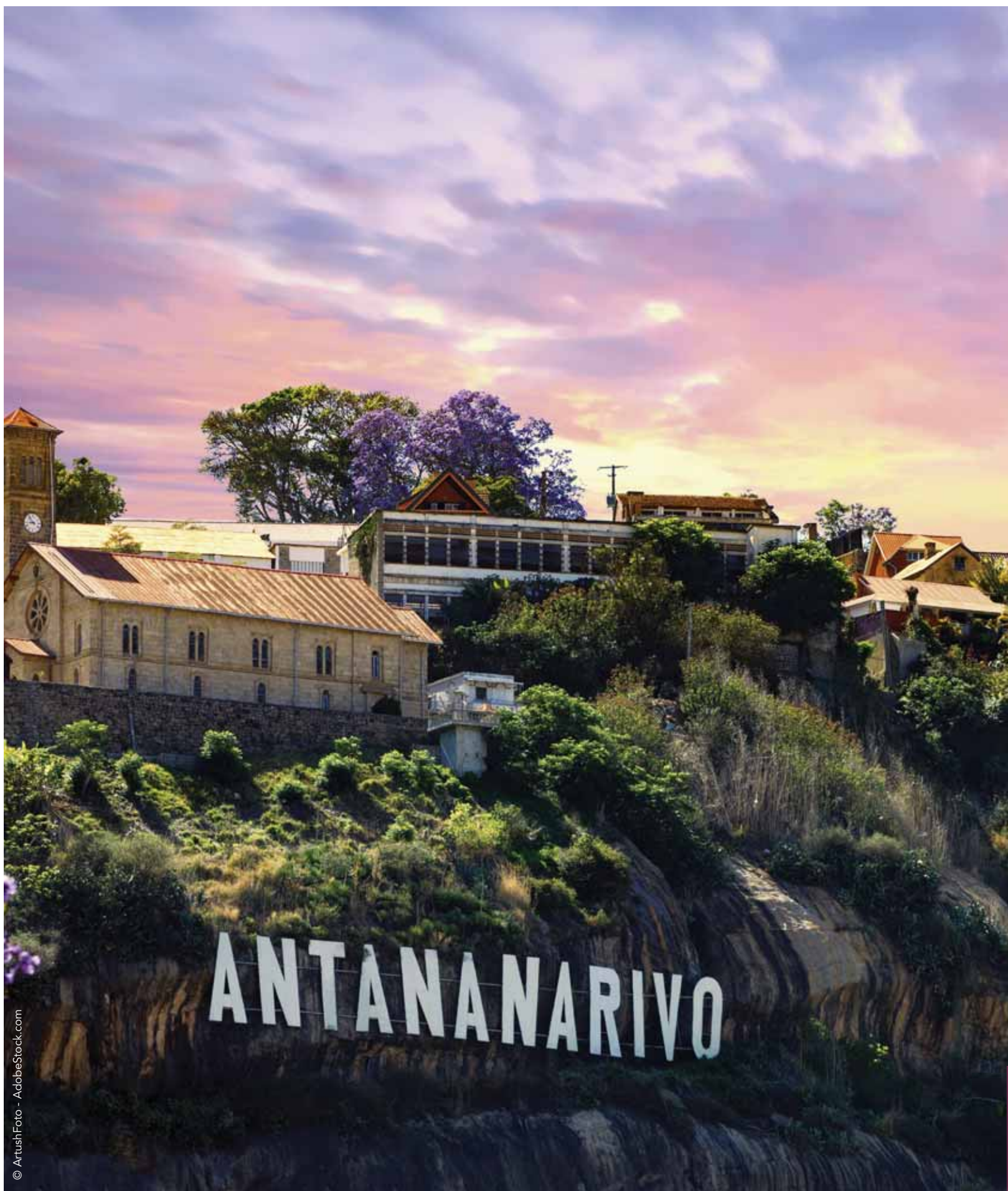
ses pays membres et ainsi pouvoir répondre efficacement aux enjeux politiques, économiques, géostratégiques, et de sécurité sous toutes ses formes, de la région.

Nos îles sont naturellement liées entre elles par l'océan. L'océan Indien est un bien commun, le fil conducteur de toute action de coopération dans cette sous-région aux enjeux multiples.

La COI doit donc pouvoir répondre aux défis d'un développement de l'économie bleue, respectueuse de l'environnement et de nos richesses benthiques. La nouvelle vision stratégique et le nouveau programme de développement de l'organisation gagneraient à approfondir son action en matière de connectivité maritime pour garantir les échanges intra-régionaux, de gouvernance des pêches pour assurer une exploitation durable et raisonnée de nos ressources halieutiques ; de tourisme de croisière pour faire découvrir nos valeurs culturelles et touristiques ; de recherche scientifique pour mieux connaître nos richesses aquatiques, et de sécurité maritime pour lutter contre la porosité de nos frontières et se prémunir contre les menaces et les différents trafics en mer.

Et pour conclure ?

La mondialisation avec ses multiples défis nous impose une action commune concertée pour apporter des réponses adéquates aux attentes, en termes de développement durable et bénéfique pour nos populations. L'intégration régionale - que ce soit au niveau de la COI, du COMESA et de la SADC - constitue un levier stratégique important dans l'intégration de nos petites économies insulaires dans l'économie mondiale. Pour les Comores, c'est donc une grande opportunité et une belle responsabilité de prendre la présidence de la COI à la suite des Seychelles d'ici la fin 2019. ↩





Madagascar

ENTRETIEN AVEC **NAINA ANDRIANTSITOHAINA**
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE MADAGASCAR



« La COI constitue un outil de premier ordre pour Madagascar ! »



Avec pour ambition de faire de Madagascar un pays émergent en cinq ans, le Gouvernement a engagé une série de réformes. Le pays héberge actuellement deux projets phares de la COI, l'un sur la sécurité maritime et l'autre sur la sécurité alimentaire.

Le gouvernement auquel vous appartenez a entamé des réformes en profondeur ces derniers temps. En quoi consistent ces réformes ?

Effectivement, une nouvelle ère est en train de s'ouvrir à Madagascar. Nous avons un Président de la République qui dispose d'un leadership fort et qui fait bouger les lignes. C'est dans cette optique que le Gouvernement engage actuellement des réformes sous divers aspects. Le premier grand effort du Gouvernement est le rétablissement de l'État de droit et la lutte contre la corruption. L'éradication de ces deux grands fléaux que sont le non-respect de l'État de droit et la corruption constitue 80 % de la résolution du problème du développement à Madagascar. Plus important encore, un grand travail a été fait pour réaligner le budget sur les priorités afin d'assurer une allocation optimale des fonds. 30 % ont été économisés sur le fonctionnement de l'administration publique afin de fournir un plus grand investissement dans les écoles, les manuels scolaires, les hôpitaux... Par ailleurs, la promotion de l'intégrité et de la transparence constitue une priorité présidentielle. Dans cette logique, l'État a procédé récemment à l'adoption de la loi sur le recouvrement des avoirs illicites.

A travers ces réformes, l'objectif est de rétablir d'abord la confiance entre l'État et la population, d'une part, et d'assurer la sécurisation des investissements locaux et étrangers, d'autre part. En effet,



le Gouvernement ambitionne d'offrir un cadre favorable pour chaque investisseur. Dans ces efforts, Madagascar a toutefois besoin d'un appui des partenaires internationaux et régionaux, à l'instar de la Commission de l'Océan Indien.

Quelles sont vos priorités en matière de développement durable ?

Nous sommes au stade où tout est priorité. Pour autant, la politique générale de l'État reflète à plus d'un titre les impératifs des objectifs du développement durable. Cette politique est marquée

→ notamment par l'attention particulière portée aux couches les plus vulnérables, aux régions historiquement laissées pour compte comme le Grand sud, aux populations dans les zones enclavées. Le leitmotiv du Président Rajoelina est clair, faire de Madagascar un pays émergent en rattrapant en cinq ans le retard de développement depuis l'indépendance.



Pour ne citer que quelques-unes de ses priorités, en quelques mois seulement, les engagements souscrits se sont traduits en actions concrètes ayant des impacts tangibles sur la vie de la population. En matière de sécurité, le déploiement massif des troupes associé à un appui matériel et technologique ont donné des résultats encourageants. D'autres mesures phares ont également été initiées dans plusieurs domaines, dont l'eau avec le renforcement et l'extension d'un pipeline de transport d'eau potable dans le Sud permettant à plus de 30 000 habitants de bénéficier d'un accès direct à des points d'eau dans leur village. A propos de l'éducation, la modernisation des infrastructures et des outils de formation sont en cours. Cette évolution sociale progressive est assurément prometteuse. Sur le plan structurel, les projets avancent rapidement comme en témoignent la réhabilitation des routes nationales entre autres le tronçon de la RN6 reliant Ambondromamy et Antsiranana, la RN5A entre Ambilobe et Vohemar ainsi que la construction de l'autoroute reliant le Port de Toamasina à la RN2.

Il semble également que le Gouvernement de Madagascar mise sur l'industrialisation pour faire décoller son économie. Pouvons-nous évoquer vos engagements dans ce domaine ?

L'industrialisation à grande échelle est l'un des piliers de la politique générale de l'État. Ce secteur constitue le levier du développement et, à cet effet, des mesures afin de faciliter la création d'entreprises et l'implantation des industries à Madagascar sont en cours. Par ailleurs, je voudrais citer comme exemple de mesures phares, le Programme national pour l'entrepreneuriat « Fihariana », lancé par le Président de la République cette année 2019 et qui permet aux jeunes malagasy, notamment les femmes, de créer leurs entreprises et de devenir les moteurs du développement du pays.

Conscients du fait que Madagascar fait face à une concurrence rude au niveau international, dans le contexte particulier de l'ouverture des marchés

avec le lancement de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf) nous devons prospecter des niches et des filières dans lesquelles notre secteur privé sera capable de faire face aux concurrents. A cet égard la COI devrait être un atout dès lors que nous travaillons pour une promotion accrue de l'industrie et du commerce sous-régional, notamment en matière d'agro-business. Dans ce contexte, le MAE, par ses attributions, joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la diplomatie économique à travers la prospection de possibilités de partenariats, de marchés et d'investissement.

La COI pilote aujourd'hui de vastes projets d'intégration régionale. Quel regard portez-vous sur cette coopération ?

La Commission de l'Océan Indien constitue un outil de premier ordre pour Madagascar dans la dynamique amorcée par le pays dans la voie de l'émergence. D'ailleurs, les champs d'action prioritaires énoncés dans le plan de développement stratégique 2018-2021 de la Commission s'articulent parfaitement avec la politique générale de l'État. Je fais référence, à cet égard, à la protection de la biodiversité et la gouvernance des pêches, aux actions menées dans les domaines de l'énergie renouvelable, de la sécurité alimentaire ou encore de la sécurité maritime.

Concrètement, Madagascar héberge actuellement deux projets phares de la COI dont l'un sur la sécurité maritime avec le Centre Régional de Fusion d'Informations Maritimes (CRFIM) et, l'autre sur la sécurité alimentaire. Madagascar et les États membres de la COI se sont ainsi engagés dans la lutte commune pour la sécurité maritime régionale par le truchement du Programme Maritime Security (MASE).

Du reste, en tant que membre fondateur, Madagascar entend bien contribuer au renforcement de la visibilité de la Commission au niveau international et y jouer un rôle moteur. ➡

Une expertise pluridisciplinaire au service des entreprises

➔ **PwC Madagascar propose à ses clients une expertise dans les domaines de l'audit, l'expertise comptable et conseils divers. Le cabinet participe au développement économique de l'île à travers ses missions et a des collaborateurs très actifs en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).**



ENTRETIEN AVEC **ANDRIAMISA RAVELOMANANA**

PARTNER IN CHARGE DE PWC MADAGASCAR
ET ASSOCIÉ RESPONSABLE DE LA LIGNE
DE SERVICE JURIDIQUE ET FISCAL



ET **RONDRO RABENIRINA**

ASSOCIÉE RESPONSABLE
DE LA LIGNE
ASSURANCE & ADVISORY

Pouvez-vous nous présenter les activités de PricewaterhouseCoopers à Madagascar ?

PwC Madagascar exerce des activités liées aux chiffres couvrant l'audit des comptes, l'expertise comptable et les divers conseils en gestion en organisation, etc. Nous avons également une ligne de service qui travaille dans le domaine juridique et le domaine fiscal. A travers cette ligne de service, nous aidons nos clients à mettre en place leurs projets d'investissement, notamment en matière juridique et fiscale, en particulier la compliance (conformité) fiscale. Nos clients sont des sociétés internationales ainsi que des entreprises locales qui doivent respecter des normes conformes aux standards internationaux.

Nous travaillons également avec le gouvernement à travers les projets financés par les bailleurs de fonds internationaux.

Comment participez-vous au développement de Madagascar ? Pouvez-vous évoquer vos actions en matière de RSE ?

Notre mission consiste à assister nos clients pour résoudre des problèmes importants dans des domaines qui touchent la finance, la comptabilité, le système d'information, la fiscalité et le juridique. Nous aidons nos clients à respecter les réglementations en vigueur régissant ces domaines. Nous participons également à des études de faisabilité des projets économiques. Tout ceci participe au développement économique du pays.

Dans le cadre de l'audit par exemple, notre mission consiste à émettre une opinion portant sur la sincérité et la régularité des états financiers de l'entreprise par rapport aux normes comptables exigées pour la préparation desdits états financiers.

Ce qui permet d'obtenir des informations financières fiables qui sont importantes pour le développement économique de Madagascar.

Notre tâche est complexe. Nous ne travaillons qu'avec les sociétés qui acceptent de respecter la réglementation en vigueur.

En matière de RSE, PwC Madagascar a mis en place des initiatives qui tournent autour de l'éducation, l'environnement et la santé. Le cabinet organise chaque année un concours pour lequel nos collaborateurs se regroupent en équipes afin de présenter des projets RSE. Un projet est ensuite sélectionné et bénéficie d'une contribution sous forme financière et de formation.

Par exemple, l'année dernière nous avons accordé un financement à un centre accompagnant les élèves sourds-muets pour leur permettre d'acquérir quelques télévisions et ordinateurs qui leur permettent de mieux communiquer. Nos collaborateurs ont aussi proposé des formations afin d'apprendre aux enseignants à utiliser les ordinateurs.

Nous encourageons également nos collaborateurs à participer à des actions caritatives par leurs propres moyens.

Quelles sont vos priorités pour les prochains mois ?

Suivant la répartition géographique du réseau PwC, la firme à Madagascar couvre également les Comores où nous souhaitons développer nos activités de manière progressive en prenant en compte les spécificités locales. Nous avons aussi des projets de développement internes afin d'optimiser le bien-être de nos collaborateurs au travail. ➔



**PricewaterhouseCoopers
Madagascar**

Rue Rajakoba Augustin
Ankadivato - Antananarivo
101 - Madagascar
www.pwc.com

Un port dynamique et en plein essor



→ La SPAT est l'autorité en charge de la gestion et de l'exploitation du port de Toamasina. Elle intervient également afin de garantir la sécurité du port qui fait l'objet d'un projet d'extension dans le cadre d'un schéma directeur de développement.

ENTRETIEN AVEC **CHRISTIAN EDDY AVELLIN**
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SPAT

Pouvez-vous nous présenter le port de Toamasina ?

Madagascar est la quatrième plus grande île du monde en termes de superficie dans la zone maritime de l'Océan Indien. Ceci dit, le port de Toamasina est le premier port du pays. Il est le portail majeur de la Grande Ile avec 80 % du trafic maritime. Madagascar profite par ailleurs d'une position géostratégique entre l'Afrique (pourvoyeur des matières premières) et l'Asie (berceau des puissances économiques émergentes). La Grande Ile est en effet placée sur l'un des carrefours du « New Silk Road » ou Nouvelle Route de la Soie et bénéficie de cette stratégie politico-économique.

Quelles sont les missions de la Société du Port à Gestion Autonome de Toamasina (SPAT) ?

Institutionnellement, la SPAT assure la police portuaire, la gestion et l'entretien du domaine portuaire, la délivrance des autorisations d'occupation et le rôle d'autorité concédante. La SPAT a aussi pour mission la surveillance des profondeurs et la réalisation des travaux de dragage. Elle s'occupe en outre de l'entretien, de l'exploitation et de l'amélioration des établissements de signalisation

maritime des accès au port. Enfin, elle est chargée de la conception et de la maîtrise d'ouvrage liées aux projets d'extension, d'amélioration, de renouvellement et de reconstruction des installations.

Outre ses attributions administratives et juridiques, la SPAT assure la mission d'instaurer un environnement incitatif et sécuritaire pour les concessionnaires et les permissionnaires tels que la MICTSL (Madagascar International Container Terminal Services Limited), une société en charge de la manutention des marchandises conteneurisées et la SMMC, qui est chargée de la manutention des marchandises conventionnelles. Dans cette optique, la SPAT se doit d'intervenir sur un certain nombre de secteurs, dont la sécurité. Avec le dispositif existant actuellement, le port de Toamasina est considéré comme un « Safe port ».

Quelle est votre stratégie de développement pour les années à venir ?

Le Projet d'extension du Port de Toamasina permettra de suivre le rythme effréné de la progression du trafic maritime au bénéfice du commerce transfrontalier. Le projet d'extension s'avère être un des piliers durables et incontournables de la relance économique nationale. S'inscrivant dans le cadre d'un schéma directeur de développement élaboré jusqu'en 2035, ce projet d'envergure prévoit l'extension des aires de stockage de conteneurs, le prolongement du brise-lames, la construction d'un nouveau quai à conteneurs, et enfin l'approfondissement des quais.

Le secteur croisière étant en plein essor, un quai mixte pouvant accueillir croisières et RO-RO incluant la réhabilitation du môle A, ainsi que le dragage et le remodelage du môle B sont actuellement envisagés. ↵



Société du Port à gestion Autonome de Toamasina

Enceinte portuaire - BP 492
Toamasina - Madagasikara
Tél. : [261 20] 53 321 55/57
spat@port-toamasina.com
www.port-toamasina.com



« ASA fête ses cinquante ans ! »



➔ Grâce à une longue tradition d'enseignement dans la région dynamique d'Antananarivo, l'école américaine offre à ses étudiants un enseignement riche et innovant.

ENTRETIEN AVEC LE DR CAROLINE BROKVAM
DIRECTRICE DE L'AMERICAN SCHOOL DE ANTANANARIVO, MADAGASCAR



Fondée en 1969, l'école américaine d'Antananarivo compte aujourd'hui plus de 260 étudiants de plus de 30 nationalités. Pouvez-vous revenir sur le succès et le développement de ce campus ? Quelle part occupent les étudiants français ?

Cette année, nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'ASA! Nous avons déménagé sur notre magnifique campus de Park Alarobia en 2017 et bénéficions d'espaces d'apprentissage à la fois esthétiques et pratiques. Nous avons pu concevoir ces espaces et les financer en accord avec la place que nous souhaitons donner à l'apprentissage.

Il s'agit d'une opportunité unique pour une école et les étudiants en voient les avantages! Environ 20% de notre population étudiante sont des ressortissants français, et nombreux sont ceux titulaires d'un passeport de pays francophones, en Afrique et au-delà. Nous proposons des cours en français langue maternelle mais aussi des classes d'acquisition de la langue.

Grâce à l'enseignement qui nous est propre ainsi qu'à l'offre de programme de Baccalauréat International (IB), et du diplôme bilingue associé au diplôme américain, notre philosophie est unique. Beaucoup de nos familles françaises nous ont choisis pour cette raison, et pour les opportunités offertes par l'éducation transmise.

La réussite des élèves et la culture de l'excellence sont deux valeurs importantes de l'ASA. Quels moyens avez-vous pour garantir ce haut niveau d'exigence ?

Chez ASA, nous souhaitons que nos étudiants deviennent des membres accomplis, productifs et positifs de leurs communautés locales et mondiales. C'est ce qui motive tout ce que nous faisons. Nous utilisons le profil de l'apprenant de l'IB, encourageant les étudiants à être des enquêteurs, des spécialistes, des penseurs, des communicants, des gens ouverts d'esprit, des personnes qui prennent

des risques, qui sont équilibrées et réfléchies. Nos étudiants peuvent se réaliser dans de nombreux domaines : les arts, l'athlétisme, la conception et le service sont tous des éléments importants de notre programme. Notre culture de l'excellence est inhérente aux relations respectueuses et attentionnées nouées entre les membres de notre communauté.

Quels critères doivent être remplis pour entrer dans l'ASA ?

ASA est une école inclusive, où la diversité est valorisée et où tous les élèves peuvent apprendre. Par conséquent, nous fournissons des structures de soutien pour permettre aux étudiants de réussir quels que soient leurs besoins d'apprentissage. Nous acceptons tous ceux auxquels nous pensons pouvoir offrir un programme approprié.

Bien que les nouveaux étudiants puissent être admis directement dans le Programme du diplôme de l'IB, il est vivement recommandé de suivre l'ASA au moins un an avant de rejoindre ce programme. Cela leur permettra de tirer parti de notre préparation académique, ainsi que des opportunités de conseil offertes dans la dixième année, qui peuvent être cruciales pour la réussite du PDD. Ceci est particulièrement important pour les étudiants dont la langue maternelle n'est pas l'anglais.

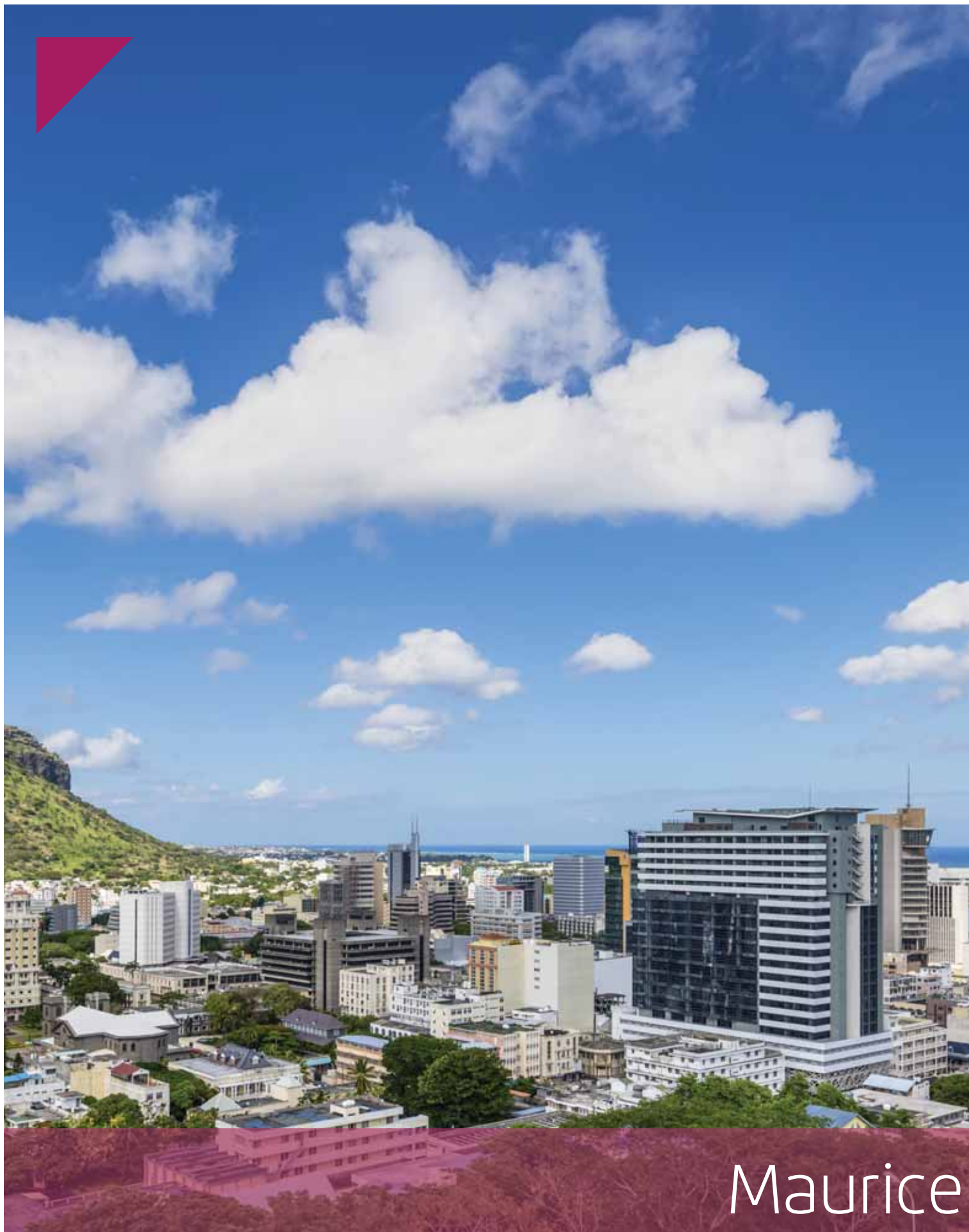
Quels sont vos projets de développement pour l'école ?

Chez ASA, nous cherchons toujours à nous améliorer et notre conception stratégique couvre tous les aspects de l'école. Nous sommes accrédités par l'Association des écoles et des universités du centre des Etats-Unis, ainsi que par l'IBO, afin que les parents puissent être assurés que nous répondons aux normes internationales les plus strictes. Nos étudiants et nos enseignants sont créatifs et pleins d'initiatives, il n'y a donc pas de quoi s'ennuyer à l'ASA ! ➔



ASA

Lotissement Le Park Alarobia
101 Antananarivo, Madagascar
Tél. : + 261 20 22 420 39
www.asamadagascar.org



© Valeriy Tretjakov - AdobeStock.com

Maurice



Maurice : une performance économique remarquable

➔ **Petit État insulaire économiquement dynamique, Maurice promeut un modèle de développement durable qui allie bien-être social et croissance.**

État insulaire de 1,3 million d'habitants, Maurice a connu une progression économique spectaculaire depuis son indépendance - en 1968 - et fait aujourd'hui partie des économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Maurice est une démocratie parlementaire stable. L'exécutif est dirigé par le Premier ministre en la personne de Pravind Kumar Jugnauth depuis janvier 2017 qui cumule également les fonctions de ministre des Finances et du Développement économique.

Autrefois essentiellement basée sur l'agriculture, l'activité s'est peu à peu diversifiée grâce à l'essor des secteurs industriel, touristique et financier. Tissant de nombreux liens avec ses îles voisines, les États de l'Afrique orientale et australe et plus

largement avec les grandes économies occidentales et asiatiques, Maurice a réussi à s'intégrer dans les marchés mondiaux. Entre 1980 et 2010, la croissance annuelle a été de l'ordre de 5 % puis de 2010 à 2017, elle a atteint entre 3,5 et 4,1 %. Elle devrait s'établir autour de 4 % en 2019 et en 2020.

Mais les ressources naturelles limitées et les effets du dérèglement climatique constituent des défis sérieux pour le pays. Pour y faire face, le gouvernement investit massivement dans l'amélioration des infrastructures (routes et ports), poursuit la diversification économique pour créer de nouveaux secteurs porteurs et pourvoyeurs d'emplois tout en accroissant sa résistance aux chocs et en s'adaptant aux effets du changement climatique.

➔ Pour relever ces défis, le gouvernement met notamment en œuvre un vaste programme de décongestion des axes routiers, qui s'appuie sur les fonds publics, le gouvernement cherchant également à attirer les investissements privés pour créer des infrastructures. Concernant les enjeux de développement, la Banque mondiale fait le constat suivant : « Maurice affiche un faible niveau de pauvreté absolue. Après avoir mis fin à l'extrême pauvreté, les autorités doivent désormais s'employer à installer une croissance plus inclusive et à mieux redistribuer les richesses. Si les inégalités observées dans la consommation des ménages sont restées stables entre 2007 et 2017 (avec un indice de Gini autour de 36), les inégalités de revenu, en particulier du travail, se sont creusées rapidement (...) À long terme, Maurice devra impérativement préserver son modèle historique de croissance inclusive pour progresser vers son objectif de devenir une économie à revenu élevé d'ici 2020. Pour ce petit pays insulaire au vivier de main-d'œuvre qualifiée limité et à la population vieillissante, la réalisation de cet objectif dépendra de l'amélioration

du système éducatif et de la capacité des autorités à éliminer les obstacles à la participation au marché du travail et à la productivité. »

Autres grands défis à relever : l'adaptation au changement climatique et le développement durable. Le gouvernement et les associations professionnelles comme les organismes non gouvernementaux entendent créer les conditions d'un développement économique respectueux des équilibres écologiques ce qui est d'autant plus important pour le tourisme – plus d'un million de visiteurs par an. Largement adoptées par les hôteliers, des normes strictes ont été fixées : utilisation des énergies renouvelables, récupération de l'eau de pluie et tri sélectif. ↵

Sources :
www.banquemondiale.fr
www.ile-maurice.fr
www.afd.fr



© Myroslava - AdobeStock.com





La Réunion

ENTRETIEN AVEC **DIDIER ROBERT**
PRÉSIDENT DE LA RÉGION RÉUNION



© Julien Kondoki

La COI : un pont entre l'Europe, La Réunion et son environnement

→ La Réunion connaît un taux de croissance de plus de 3 % depuis quatre ans et le président de région a pour objectif de parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030 ; Didier Robert considère la COI comme un véritable outil au service de l'intégration de sa région en Indianocéanie.

Selon l'IEDOM, l'activité économique a été dynamique en 2018 à La Réunion, dans la continuité des cinq dernières années. Quels sont les grands chantiers engagés par le conseil régional pour favoriser le développement économique local ?

La région Réunion concentre en effet ses efforts ces dernières années pour redynamiser l'économie locale et favoriser la création d'activité et d'emploi pour les Réunionnais.

Depuis 2010, la collectivité investit de façon inédite dans une politique de grands chantiers exemplaires pour La Réunion, qui contribuent pour plus d'un tiers à la commande publique locale.

La réalisation phare en est la nouvelle route du littoral, commencée fin 2013, qui a pour but de sécuriser un axe de communication névralgique sur 12 km entre le chef-lieu de Saint-Denis et l'ouest de l'île. Une route aujourd'hui dangereuse en raison des risques d'éboulis de la falaise qu'elle longe sur toute sa distance en contrebas.

En parallèle de cette construction majeure, nous travaillons à moderniser l'ensemble du réseau routier, à rénover les lycées, les centres de formation, les conservatoires. Nous avons agrandi et modernisé

le port et les aéroports. Nous finançons un plan d'aide aux communes qui nous permet d'accompagner chacune d'entre elles dans la construction et la réhabilitation de ses équipements de proximité.

Nous sommes aussi bien sûr fortement impliqués aux côtés des entreprises locales. C'est le deuxième grand volet de notre action en faveur du développement économique de La Réunion.

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour soutenir les entreprises réunionnaises ?

Sur les huit dernières années, nous avons investi plus de 225 millions d'euros pour soutenir les acteurs économiques locaux dans tous les domaines d'activité, en particulier dans les secteurs du tourisme, de l'industrie, de l'agroalimentaire, du numérique, des énergies renouvelables, qui sont les véritables locomotives de l'économie réunionnaise depuis bientôt dix ans. Nous accompagnons les entreprises à l'international, dans le cadre d'une politique de coopération régionale renforcée qui vise à mieux nous intégrer en termes d'échanges dans notre environnement géographique avec nos voisins proches, en particulier les îles membres de la COI, et avec ceux du grand bassin océan Indien tels que la Chine.

➔ Le résultat de cet engagement se mesure très facilement. Nous sommes aujourd'hui parmi les premières régions de France, avec un taux de croissance de plus de 3 % depuis quatre ans. Le chômage est passé de 30 % en 2010 à 24 % aujourd'hui. Nous investissons trois à quatre fois plus que dans les autres régions françaises, soit près de 8 milliards d'euros sur la période 2010-2020.

Quelles sont vos priorités en matière de développement durable ?

Le projet que je porte pour La Réunion s'inscrit dans le cadre global d'un nouveau modèle de développement durable et d'adaptation au changement climatique pour notre île qui se situe, comme l'ensemble des territoires de la COI, en première ligne des effets du changement climatique.

Notre objectif est de mettre en œuvre à La Réunion une bio-économie compétitive qui allie économie et écologie. Favoriser, au moyen de l'innovation, une croissance plus forte avec un moindre impact environnemental.

Cette politique se traduit par un objectif clair, parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030. Aujourd'hui, les énergies renouvelables représentent plus du tiers du mix énergétique à La Réunion. Le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse nous permettent un peu plus chaque jour de réduire à la fois notre dépendance aux énergies fossiles et notre empreinte carbone.

Votre politique de développement durable trouve-t-elle une expression dans d'autres de vos champs de compétences ?

Nous agissons naturellement sur le sujet très important des transports avec le développement d'un réseau régional de transports guidés (RRTG), future colonne vertébrale des transports en commun sur l'île. Un premier tronçon de tramway sera mis en service dès 2023 pour relier l'est de l'île au chef-lieu dans des conditions modernes, rapides et respectueuses de l'environnement.

La gestion des déchets est un autre volet fondamental. Je défends sur ce sujet un objectif « Zéro déchet » à l'horizon 2030, une ambition que nous sommes en capacité de concrétiser par la mise en place d'une économie circulaire à l'échelle de La Réunion. Trier, recycler, valoriser les déchets, plutôt que les enfouir ou les brûler. Cela demande un travail de fond, certes plus difficile, mais qui nous ouvre la perspective de la création de nouvelles filières d'activité et de dizaines de milliers d'emplois sur l'île.



Cette ambition entre en parfaite cohérence avec notre attachement fort à préserver et valoriser la biodiversité exceptionnelle de notre région du monde. Un attachement que nous avons en commun avec les autres îles de la COI.

La COI pilote aujourd'hui de vastes projets d'intégration régionale. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette organisation ?

Depuis plus de trente ans, les domaines d'intervention et le portefeuille d'activités de la COI se sont élargis. Aujourd'hui, ses principaux projets de coopération contribuent incontestablement à structurer les économies des territoires membres. J'évoquerai en particulier le triple chantier de la connectivité régionale numérique, aérienne et maritime qui prend réellement en compte les besoins spécifiques de nos îles.

J'ajouterai la coopération essentielle en matière de sécurité, notamment sanitaire, ainsi qu'aux plans maritime, climatique, ou encore sur les volets de l'éducation et de la solidarité.

La COI est aussi un véritable outil au service de l'intégration de La Réunion en Indianocéanie. Elle représente un pont entre l'Europe, La Réunion, région ultrapériphérique européenne, et notre environnement constitué de pays ACP. Je considère que ce lien doit encore se renforcer. Des actions concrètes sont menées en matière de biodiversité – sur les baleines – ou en faveur des énergies avec l'université de La Réunion... Mais les outils financiers d'articulation des différents fonds doivent évoluer, être simplifiés, pour « transformer l'essai » et enclencher une réelle dynamique.

Et pour conclure ?

Face aux défis d'un monde en pleine mutation, la question de l'évolution institutionnelle de la COI se pose clairement depuis plusieurs années. Chacun s'accorde aujourd'hui à penser que l'organisation doit engager les réformes structurelles nécessaires pour être plus opérationnelle, plus proche des attentes de nos populations. Un séminaire gouvernemental doit avoir lieu prochainement sur ce sujet. Je resterai, avec les élus qui m'accompagnent, particulièrement attentif à ses conclusions et à ce que La Réunion occupe à l'avenir sa juste place au sein de la COI. ➔

Aux Seychelles, Didier Robert lors du lancement du Festival Kréol, événement phare de la zone Océan indien et qui réunit tous les pays créolophones





